



# Palestine Solidarité

83

janvier 2023 | 3 €



## DOSSIER JÉRUSALEM

- > **Une récolte des olives sous tension**, reportage exclusif d'Anne Pacq en Cisjordanie
- > **Naplouse résiste**, des habitants témoignent

**Le Conseil national des 10 et 11 décembre**

s'est ouvert sur une intervention filmée d'Eitan Bronstein (*De-colonizer*) commentant les récentes élections israéliennes et le succès de l'extrême droite nationaliste tellement ouvertement raciste et suprémaciste, qu'elle peut même gêner le très conservateur Netanyahu. Comment dirigera-t-il un gouvernement illibéral qui effraie nombre de partenaires historiques d'Israël ? Sera-t-il capable aux yeux de l'étranger de « contrôler » une armée à présent composée de nombreux colons extrémistes de plus en plus arrogants ? Un membre du Bureau de retour de Palestine confirme le regain de violence des colons appuyés par l'armée contre les Palestiniens récoltant les olives, les militants non violents ouvertement ciblés... Il est clair qu'il s'agit, dans la continuité de la politique israélienne, d'une aggravation de la colonisation de peuplement qui n'hésitera pas à aller à son terme. Quels moyens avons-nous contre ces surenchères racistes et colonialistes ? Informer sans relâche, sans oublier les parlementaires de tous bords (sauf ceux de groupes à orientations racistes). Car nous améliorons nos contacts avec les politiques et entendons aider à la constitution d'un « groupe d'études internationales » sur la Palestine. Continuons à aider nos amis palestiniens menacés de la Coalition civique pour les droits des Palestiniens de Jérusalem, le Fonds de Coopération Décentralisée pour la Palestine (avec Citées Unies), FA3ZA (résistance non violente) ciblée en particulier à Masafer Yata. Les dons sont toujours les bienvenus à cet égard...

**La France a atteint le seuil de recevabilité pour l'Initiative citoyenne européenne (ICE)** mais nous sommes encore loin du but et une nouvelle dynamique est indispensable début 2023, avant la date limite de recueil des signatures fixée au 19 février. Signer sur le site [www.stopcolonies.fr](http://www.stopcolonies.fr). Il est encore temps !

**Notre campagne Carrefour**, groupe qui investit ouvertement dans les colonies israéliennes, a été lancée et le matériel pour agir (avec la LDH et la CGT) est disponible sur le nuage AFPS. La menace d'expulsion contre Salah Hamouri est plus grande que jamais en cette mi-décembre, et marquons-lui notre soutien, comme à Georges Ibrahim Abdallah, libérable depuis 1999 et toujours incarcéré.



**Notre agenda pour 2023 ?** Les conseils nationaux sont prévus les 11 et 12 mars, 17 et 18 juin, 9 et 10 septembre (avant la Fête de l'Huma prévue les 15-17) et enfin les 9 et 10 décembre. Statutairement le congrès doit se tenir en novembre, sans doute les 18 et 19 (à confirmer) ; les projets de rapports seront donc préparés au CN de septembre avant la date limite du 18. L'envoi des candidatures au CN avant le 9 octobre, et la liste

des candidats établie avant le 19. Important : les mandats seront fixés d'après le nombre d'adhérents par groupe local au 31 décembre 2022. N'oubliez pas de faire parvenir l'information avant cette date au siège de l'AFPS !

Par ailleurs, après la fin de la campagne pour l'ICE le 19 février, la Plateforme organisera des « assises » (dont le nom n'est pas encore précisé) du 23 au 25 mars, et nous commémorerons les 75 ans de la *Nakba* à la mi-mai par des événements culturels et politiques. Un groupe de travail temporaire est constitué, et une réunion par visio est prévue avant Noël. Si vous voulez y participer, adressez-vous au siège.

**Une tournée de « Breaking the silence »** est envisagée au printemps, avec le GT sur les « questions militaires ». Du 27 au 31 mars aura lieu le congrès de la CGT à Clermont-Ferrand. Mi-juin, début juillet une période à retenir car ce sera la tournée de lancement du film de Roland Nurier *Yallah Gaza* qui sera accompagné par une troupe de dabké.

**La vie de l'AFPS ?** Des groupes locaux redémarrent, les adhésions vont bon train mais sont en retrait par rapport à l'an passé. Effet du Covid ? Rappelons que les dons, essentiels à nos activités, sont toujours les bienvenus ! Les fêtes approchent... N'oublions pas non plus que nous pouvons abonner à Palestine Solidarité parents, amis et personnalités proches : le lien pour abonnement en ligne (9 €/4 numéros successifs) pour les non adhérent(e)s peut se faire sur <https://bit.ly/3ntM5TJ> (BIT.LY) via Hello Asso.

N'oubliez pas de sauvegarder vos données en cas de coupures de courant éventuelles !

Et passez de joyeuses fêtes de fin d'année !

J. Fr.

**Dans ce numéro**

**2 Échos du Conseil national des 10 et 11 décembre 2022**

**3 Édito**

**4-5 Chroniques ordinaires de l'occupation**

**6 « Israël est un État colonial qui instrumentalise la démocratie »**

**8 La vie quotidienne à Naplouse**

**9 Résistance armée et résistance populaire**

**10 L'accord gazier Israël-Liban : entre enjeu politique et enjeu économique**

**13 Jérusalem-Est : dépossession et nettoyage ethnique en toute impunité**

**16 État civil à Jérusalem – l'une des composantes de l'apartheid d'Israël**

**19 Planification, plans d'urbanisation, stratégies et conséquences**

**20 Témoignages de vie quotidienne à Jérusalem-Est**

**22 « À Jérusalem, la bataille démographique est un échec pour Israël »**

**24 Un Vert bleu et blanc, la nature au service de la colonisation**

**26 Conférence nationale des groupes locaux : une belle réussite collective**

**28 La jeunesse avec la Palestine**

**29 Radio Galère**

**30 Histoire de Jérusalem en bande dessinée, de 2000 ans avant Jésus-Christ à nos jours**

**31 Taha, le monde ne voulait pas de moi**

**L'heure est grave et appelle à la mobilisation**

**D**evant l'expulsion de Salah Hamouri, ce dimanche 18 décembre, beaucoup d'entre nous étaient encore incroyables : jamais ils n'auraient imaginé que cela puisse se produire... Salah Hamouri, l'enfant de Jérusalem, expulsé de sa terre natale au nom d'un prétendu « devoir d'allégeance », strictement interdit par le droit international, pour motiver cet acte. S'il fallait une preuve de l'état d'esprit du gouvernement israélien, les faits sont là : nous sommes devant une extrême droite sans aucun complexe, qui assume sa politique de racisme et d'apartheid, ainsi que son projet de continuer la politique d'élimination du peuple palestinien commencée il y a 75 ans avec la *Nakba*.

L'heure est grave et les médias ont su largement rendre compte de cette scandaleuse expulsion. Le Quai d'Orsay, dans son communiqué, a exprimé cette fois une condamnation claire par la France de l'expulsion de Salah Hamouri et rappelé que, du point de vue du droit international, Jérusalem-Est est un territoire occupé. Mais il n'a pas su empêcher son expulsion.

Il aurait fallu, depuis bien longtemps, faire pression beaucoup plus fortement sur l'État d'Israël pour qu'il prenne au sérieux le droit international et les droits humains. Le gouvernement français et le président de la République ont-ils conscience du danger que porte ce déni du droit, non seulement pour les Palestiniens mais aussi pour le monde entier ?

Cette année 2023 va marquer les 75 ans de la *Nakba*, un processus planifié par lequel les milices sionistes, puis l'État d'Israël nouvellement créé, ont chassé de leurs terres, de leurs villages et de leurs villes 800 000 Palestiniens, 80 % de la population du territoire sur lequel l'État d'Israël s'est établi. Ce processus d'élimination n'a jamais cessé.

Un gouvernement israélien comprenant des ministres de l'extrême droite

la plus radicale, raciste, colonialiste et suprémaciste, est en train de se mettre en place en cette fin d'année 2022. La violence de l'armée et des colons contre la population palestinienne, déjà à un niveau inégalé depuis deux ans, risque d'atteindre des sommets jamais vus. Les risques d'expulsion et de déplacements de la population palestinienne sont plus forts que jamais.

Notre solidarité est totale avec les militants de la société civile palestinienne qui luttent chaque jour contre ces menaces. Beaucoup ont choisi de se battre sans arme, avec un très grand courage face aux colons surarmés. Nous leur apportons toute notre solidarité et notre soutien. D'autres ont fait le choix difficile des armes face à la puissance de l'armée israélienne d'occupation. C'est un choix que nous respectons, c'est un choix qui leur appartient, et nous devons rappeler tous les jours qu'ils ont le droit de résister.

Notre combat continue pour exiger la fin de l'occupation, de la colonisation, et du blocus de Gaza, pour le droit au retour des réfugiés et pour dénoncer le régime d'apartheid mis en place par Israël contre tous les Palestiniens. Contre la colonisation, nous devons réussir l'Initiative citoyenne européenne #StopColonies, et obtenir le désengagement de Carrefour de son accord en Israël. Contre l'occupation sans fin, la France a le devoir absolu de soutenir la saisine de la Cour Internationale de Justice. Contre l'apartheid, nous continuerons notre travail d'explication, d'approfondissement, de conviction, avec tous nos partenaires.

Mais face aux menaces que représente le nouveau gouvernement israélien, c'est aussi l'exigence de la protection du peuple palestinien qui doit s'imposer. Nous la porterons à tous les niveaux et dans l'unité la plus large, avec la volonté qu'elle se traduise enfin par des mesures concrètes de la part de la France et de l'Europe.

Bertrand Heilbronn, 20 décembre 2022

**Formation BDS**

Vous vous posez des questions sur les actions BDS, la manière de les organiser, leur efficacité...

Vous souhaitez en savoir plus sur le mouvement BDS, ses origines et son évolution... Le GT BDS peut répondre à vos interrogations et aider les groupes locaux à mettre en place des actions BDS, ou à réfléchir ensemble à la meilleure manière d'améliorer celles que les groupes locaux font déjà.

Pour cela, des sessions de « formation-échange » peuvent être organisées à la demande de chaque groupe local. En faire la demande à : [afps@france-palestine.org](mailto:afps@france-palestine.org)

La fin de l'année est une période propice pour faire de petits cadeaux...

Cette année, faites plaisir à vos proches en leur offrant un abonnement à la revue trimestrielle de l'AFPS, Palestine Solidarité.

Le "Pa|Sol" est LA publication de référence sur la Palestine !

32 pages consacrées à la Palestine, rédigées par des auteurs et autrices palestiniens, israéliens, des universitaires, ou spécialistes de la question, des militant·es de l'AFPS...

Un abonnement à 9€ pour 4 numéros, c'est le choix d'un cadeau qui durera toute l'année !

**Palestine Solidarité**

Pour s'abonner en ligne à 9€ : 4 numéros, possibilité de payer par chèque ou flasher le QR Code !  
<https://bit.ly/3ntM5TJ>

#AFPSOfficiel

© Photo de couverture : AFPS - AT

## UNE RÉCOLTE DES OLIVES SOUS TENSION

Quiconque s'est déjà rendu en Palestine, et surtout en Cisjordanie, réalise l'importance de l'olivier pour la société palestinienne. Omniprésents dans les paysages surtout dans le nord de la Cisjordanie, les oliviers représentent près de la moitié des surfaces agricoles, soit près de 11 millions d'arbres. La récolte est un enjeu crucial pour les 100 000 familles palestiniennes qui en dépendent. Au-delà de la question économique, l'olivier est devenu un symbole de l'identité palestinienne, et de la résistance. Cette année, la récolte des olives en Palestine s'est déroulée dans un climat extrêmement tendu et inquiétant. D'une part, une forte augmentations des attaques des colons israéliens, spécialement sur les terres proches des colonies, a été enregistrée. D'autre part, c'était juste avant de nouvelles élections israéliennes, et une résurgence de la résistance armée en Cisjordanie a entraîné des mesures de

répression et de punition collective menée à la fois par les forces armées israéliennes, mais aussi par des colons qui organisent de véritables campagnes de vengeance sur les communautés palestiniennes en représailles. Dans ce contexte difficile, la récolte n'a pas été pas aussi joyeuse que d'habitude. Comme l'indique Doha Asous, une agricultrice du village de Burin, situé près de Naplouse et entouré de colonies : « Chaque année, nous allons au champ rempli(e)s de joie, comme si nous allions à un mariage, mais cette année c'est différent, nous avons constamment peur de l'attaque des colons. Nous sommes affecté(e) s psychologiquement ». La remarque de Doha semble faire écho à la citation de Mahmoud Darwish : « Si les oliviers connaissent les mains qui les avaient plantés, leur huile deviendrait des larmes. »

Anne Pacq



Doha Asous récolte les olives sur ses terres situées à quelques centaines de mètres de la colonie israélienne Yitzhar qui est connue pour être une des plus violentes de Cisjordanie. Mais Doha affirme qu'elle ne peut travailler que sur environ un quart de ses terres familiales, le reste n'étant pas accessible à cause des colonies.

Début novembre, alors qu'elle s'est rendue sur ses terres près de la colonie de Givat Ronin, Doha a été attaquée le premier jour par les colons. Le deuxième jour, elle a retrouvé 11 de ses oliviers décapités. Elle explique « Les colons viennent toujours à cet endroit et je suis la seule femme à y aller. Les gens ont peur d'y aller et je ne les blâme pas. C'est dangereux. Mais ma convictions est que ce sont nos terres et que nous devons continuer à en prendre soin. »

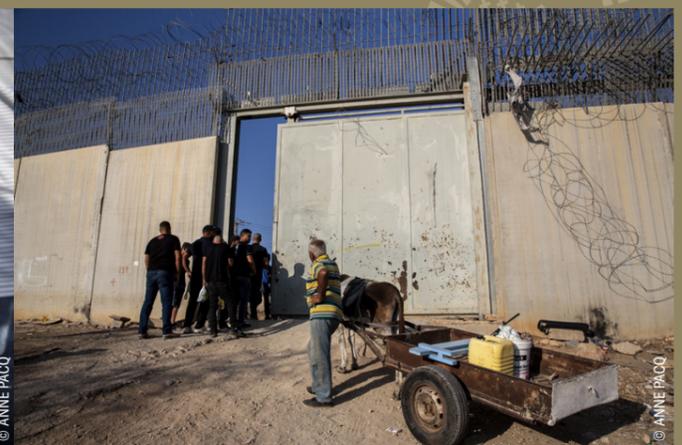
Des Palestiniens et leurs soutiens fuient une attaque de colons près d'un avant-poste de la colonie de Shilo, sur les terres du village palestinien de Turmus Ayya. Malgré la présence de soldats israéliens, les colons, qui étaient environ une trentaine, masqués et munis pour certains de bâtons, ont incendié deux voitures palestiniennes et ont jeté des pierres sur le groupe venu pour soutenir des familles pour la récolte des olives. Le groupe de solidarité était constitué du collectif Faz3a. Un bus avait été aussi affrété par l'Autorité palestinienne. L'armée israélienne a utilisé gaz lacrymogène et grenades assourdissantes non contre les colons mais contre les Palestiniens. Pourtant, grâce à leur détermination, le groupe a pu forcer le barrage de soldats et retourner vers les oliviers pour finir la récolte.



Des volontaires du collectif (Faz3a) récoltent les olives à Janiya sur les terres de Rushdi Dar Khalil, situées à environ 200 mètres d'une colonie israélienne. Le collectif Faz3a a été fondé il y a trois ans. Le groupe est constitué de Palestinien(ne)s, et de militant(e)s israélien(ne)s et internationaux(ales). Munther Amira, un membre fondateur du collectif, explique que « Faz3a signifie protection mais il ne s'agit pas seulement de protection physique. Nous voulons aussi changer les mentalités et casser l'idée que nous avons besoin de la permission des forces israéliennes pour aller sur nos terres, et nous réussissons. » À Janiya, la journée s'est déroulée sans attaque de colons, mais sous la surveillance constante d'un drone israélien. Pour Dar Khalil, la journée de récolte a représenté une vraie victoire : « Nous avons ces terres depuis des générations et des générations mais c'est la première fois que je peux y travailler depuis 1987 »



Des Palestiniens attendent à un passage dans le Mur près du village palestinien d'Azzun Atma, au sud de Qalqiliya. Israël utilise de telles portes le long du Mur pour limiter l'accès des Palestiniens à leurs terres en exigeant des permis délivrés par l'armée. Le passage n'est ouvert que trois fois par jour pendant



environ 20 minutes à chaque fois. En 2020, seuls 24 % des permis d'accès aux terres ont été approuvés par Israël. Les Palestiniens d'Azzun Atma présents sur place témoignent d'un grand arbitraire dans l'ouverture du passage. La veille, personne n'a pu passer.

# « Israël est un État colonial qui instrumentalise la démocratie »

**Nitzan Perelman est née et a vécu en Israël jusqu'à ses 18 ans. Elle est actuellement doctorante en sociologie politique à l'université Paris Cité et s'impose progressivement en France comme l'une des principales spécialistes d'Israël et de sa société.**

**Qu'est-ce qui vous paraît le plus important à retenir de la dernière élection en Israël ?**

**N. P. :** Ma grand-mère, qui a toujours voté pour le Parti travailliste, ne cesse depuis que j'ai quitté Israël de réclamer mon retour. Elle est ce genre d'Israélienne très sioniste, attachée aux libertés démocratiques, électrice du centre-gauche afin de se considérer comme modérée. Lorsque je l'ai appelé après l'élection, elle m'a dit : « *Nitzan, je ne te laisserai jamais revenir vivre ici.* » Évidemment, ça n'a aucun rapport avec le fait que la situation des Palestiniens va empirer. Les Juifs qui votent au centre ou pour la gauche sioniste commencent, peu à peu, à saisir la situation d'apartheid avec des libertés restreintes, plus seulement contre les Palestiniens, mais aussi désormais à l'encontre des Juifs progressistes, des libéraux, des personnes LGBT ou des femmes.

Cette élection est à la fois surprenante et prévisible. Surprenante car les analyses parues avant l'élection convergeaient sur l'impossibilité de former une coalition stable en Israël. Il paraissait évident que d'autres élections devraient avoir lieu. Or, les résultats ne sont pas ceux attendus, avec notamment une percée de la liste Sionisme religieux (suprémiste juif) qui obtient quatorze sièges. Netanyahu a réalisé un coup de force en imposant le *Likoud* comme la mère de toutes les droites, allant jusqu'à rencontrer personnellement toutes les formations et tous les leaders de ce camp. En réalité, dès 2021, des députés du *Likoud* m'expliquaient que toutes leurs actions étaient dirigées pour préparer leur retour aux commandes du pays. Il a donc fallu deux ans et demi à Israël pour se trouver une majorité parlementaire claire, qui à mon sens représente la véritable opinion publique israélienne.

Et c'est en cela que cette élection pouvait être prévisible. En observant l'évolution du discours public israélien depuis 2000, la seconde *Intifada*, puis l'arrivée au pouvoir de Netanyahu en 2009, on peut comprendre à quel point cette élection est une suite logique : chaque gouvernement est toujours plus à droite que le précédent. La coalition Bennett-Lapid n'a été qu'une parenthèse d'un an, rendue possible par la polarisation de la société autour de « *Netanyahu : encore ou fin ?* ».

**Justement, les dernières études de l'*Israel Democracy Institute* affirment que 60 % des Juifs israéliens se positionnent à droite, et le pourcentage monte à près de 70 % si on ne regarde que les 18-24 ans...**

**N. P. :** Rajoutons une donnée : 20 % de l'armée israélienne a voté pour

le parti suprémiste juif Sionisme religieux. Il est impressionnant de constater à quel point les paroles et les comportements racistes, les propos haineux, se sont banalisés en Israël. Néanmoins, si ces discours visaient, auparavant, essentiellement les Palestiniens des Territoires occupés ou les pays arabes voisins, ils ciblent aujourd'hui, et notamment depuis les événements du printemps dernier (N.D.L.R. : les émeutes au sein des villes arabes d'Israël et les affrontements entre jeunes juifs et arabes dans les villes mixtes), les Palestiniens de l'intérieur (« Arabes israéliens ») et les Juifs de la gauche radicale. Ce qu'il faut voir là-dedans c'est d'abord une conséquence de la droitisation de cette société, où ce qui est considéré comme radical ou extrême change du fait que la boussole politique ne cesse de tirer à droite. Par exemple, le parti de gauche sioniste *Meretz*, issu du camp de la paix et qui n'est pas parvenu à obtenir des députés, est désormais vu comme « gauche radicale » par l'opinion publique israélienne.

Concernant la jeunesse, l'extrême droite en a fait son terrain de campagne privilégié, et cela a fonctionné, bien aidé par un cursus scolaire profondément réformé sous l'ère Netanyahu, via les ministres de l'Éducation Sa'ar (2009-2013) puis Bennett (2015-2019). Un juif de 18 ans en Israël a eu des cours de « citoyenneté » et d'histoire tirés de manuels développés par ces ministères où l'orientation est très nationaliste. Par exemple, parmi les visites proposées aux adolescents par le programme, il y a une balade à Hébron pour voir le Tombeau des patriarches et créer un lien de proximité avec les colons de la vieille ville. Des directeurs d'école ou des enseignants qui refusaient de suivre ces programmes ont été rappelés à l'ordre, contraints à la démission, voire licenciés comme Adam Verete, accusé par un de ses élèves de soutenir en classe les Palestiniens. Un autre enseignant avait par exemple inscrit ses élèves à une visite à Hébron, mais il avait aussi prévu une rencontre, sur place avec *Breaking the Silence*. C'est remonté jusqu'à la *Knesset* où le ministre a tranché en indiquant que ce type de rencontre n'était pas possible car contraire au programme officiel.

Si on revient également sur la période politique vécue par ces jeunes, c'est très significatif : ils sont nés pendant ou juste après la seconde *Intifada*, c'est-à-dire qu'ils n'ont jamais connu l'ouverture des sociétés apparue pendant Oslo. Ils ont été confrontés au retrait israélien de Gaza, qui apparaît pour beaucoup comme un véritable traumatisme, un moment décisif de leur politisation. Ils ont grandi bercés par un discours public de plus en plus haineux et raciste envers les Palestiniens, favorisé par le règne Netanyahu (2009-2021). Leur imaginaire politique

n'a été alimenté que par une vision très parcellaire du peuple palestinien et un contexte en réalité très violent : les roquettes tirées depuis Gaza et les « opérations » de leur armée (2008 – 2012 – 2014), les attaques aux couteaux à Jérusalem... Construire son opinion politique, s'informer, se questionner, alors que l'ensemble du champ médiatique martèle que les « Juifs » doivent se protéger des « Arabes », n'aide pas à favoriser l'empathie ou l'ouverture vers l'Autre.

Ces jeunes sont aussi approchés par les organisations d'extrême droite comme *Im Tirtzu*, la plus importante. Très active sur les réseaux sociaux et les campus israéliens, elle a notamment développé un programme *Know your professor* pour inciter les jeunes à dénoncer les enseignants qui soutiendraient des idées « antinationalistes ».

Certains pourraient se demander si cela est vraiment nouveau ? Après tout, il a toujours été question en Israël de droits supérieurs accordés à la population juive, de racisme envers les Palestiniens etc. Je pense tout de même que les Israéliens ont tiré un trait sur le temps des « excuses », celui où pour chaque propos ou acte risquant d'être mal considéré en Occident, nos dirigeants s'excusaient, essayaient d'arrondir les angles, voire étaient ouverts à des initiatives diplomatiques pour redorer leur image. Tout cela est aujourd'hui terminé, et c'est complètement assumé par la classe politique.

**Existe-t-il un discours alternatif en passe d'être audible par la société civile israélienne ?**

**N. P. :** Évidemment qu'il existe : plusieurs dizaines d'organisations de la gauche radicale, des ONG, des médias alternatifs, des intellectuels, des journalistes de grands journaux comme *Haaretz*, s'attellent quotidiennement à questionner le discours hégémonique. Est-ce entendu ? Je le crois, sinon la droite n'aurait pas lancé depuis 2009 toutes ces attaques à l'encontre de ces organisations et de leurs dirigeants.

Prenons *Breaking the Silence* : l'ONG compte à peine cinq salariés et pourtant elle est présentée comme très dangereuse dans les discours nationalistes. En réalité, c'est la capacité du message porté par l'ONG à traverser les frontières qui effraie les dirigeants israéliens. C'est aussi le cas lorsqu'ils voient les données de B'tselem, ou d'autres, être reprises à l'ONU ou dans des commissions d'États à travers le monde. Le paradoxe, toutefois, c'est que plus la critique internationale contre Israël est forte, plus l'opinion publique israélienne se renferme et prête l'oreille aux discours nationalistes ou à ceux qui attaquent les ONG israéliennes en les accusant d'être pour la plupart financées depuis l'étranger. C'est un véritable cercle vicieux.

Il faut aussi questionner l'échec de la gauche sioniste à demeurer une alternative crédible. Pour le comprendre, je dirais aujourd'hui que cela tient à son incapacité à proposer une analyse solide après les émeutes de 2021 dans les villes arabes israéliennes ou dites « mixtes ». Ses dirigeants se sont contentés de regarder ailleurs, d'ignorer le sujet, laissant à la droite le champ libre pour ses appels racistes et belliqueux. La gauche sioniste ne fait que répéter en boucle ses slogans creux autour de « la paix et la coexistence » sans jamais s'intéresser à la réalité vécue par la population palestinienne d'Israël. Être arabe en Israël, c'est se confronter à une discrimination permanente, à un destin socio-économique précaire, à des

violences régulières, et vivre dans une société séparée. Cette gauche a le même problème sur les Territoires occupés, où elle continue de parler de « deux États et de séparation » quand la situation sur place a tellement évolué ces dernières décennies.

**Qu'est-ce que tout cela augure de la « démocratie » en Israël ?**

**N. P. :** Comment peut-on vivre dans un pays où tant de populations ont des droits différents et inégaux, tout en se persuadant qu'il s'agit d'une démocratie ? C'est une question fondamentale en Israël. L'État se drape de grands slogans : « *la seule démocratie du Moyen-Orient* », « *Tsahal, armée la plus morale du monde* » ... Alors même que des dizaines d'enfants palestiniens sont tués, chaque année, par cette armée. Ne tergiversons pas : les Israéliens sont au courant de tout cela.

Il y a deux conceptions de la démocratie en Israël. La première s'inspire du libéralisme, en calquant notre vie politique sur celle de pays occidentaux : si tel ou telle action se fait aux États-Unis ou en Europe, alors ce ne peut qu'être démocratique. Sauf qu'il s'agit le plus souvent de prendre les pires dérives pratiquées dans ces États, y compris ceux qui y menacent la démocratie ! La seconde considère que le judaïsme étant une religion de bien et de morale, tout ce qui découle d'elle ne peut qu'être juste. Dès lors, tant qu'Israël resterait un État fondé sur les principes du judaïsme, la démocratie y serait garantie. Bennett affir-



Discrimination

mais par exemple que plus Israël serait juif, plus il serait démocratique.

Les résultats des dernières élections annoncent une nouvelle étape caractérisée par la vision de Sionisme religieux – on ne cherche plus à justifier des pratiques coloniales, racistes et antidémocratiques en utilisant des beaux termes démocratiques, on souhaite tout simplement atteindre l'objectif du Grand Israël en garantissant la suprématie des Juifs dans l'ensemble des territoires contrôlés par Israël.

*Propos recueillis par Thomas Vescovi*

# La vie quotidienne à Naplouse

**Naplouse est une très belle ville perchée entre deux montagnes qui lui donnent un caractère unique de ville forteresse. Elle compte 180 000 habitants, mais avec les villages et les camps de réfugiés sa population s'élève à plus de 350 000. Elle est très importante pour le nord de la Cisjordanie où elle fait fonction de capitale politique, administrative, économique et culturelle. Pour beaucoup, elle est considérée comme un foyer de résistance et de rébellion à toutes les formes d'occupation et de tyrannie.**

Dans la ville de Naplouse, l'université nationale An-Najah accueille 30 000 étudiants. C'est le centre névralgique de l'enseignement supérieur de toute la Palestine et en particulier du nord de la Cisjordanie. C'est la plus importante université de Palestine. Elle s'est hissée dernièrement au rang des 300 meilleures universités au monde selon le *Time's Higher Education Ranking* et 6<sup>e</sup> du monde arabe. Cependant, cette université se trouve dans le viseur de l'occupation militaire israélienne : des professeurs sont souvent arrêtés et mis en détention administrative, des étudiants arrêtés et mal traités sur les barrages de l'armée autour de la ville, des personnels interdits de voyager ou de participer aux activités scientifiques, des universitaires étrangers interdits du séjour dans la ville et leurs visas rejetés... Malgré tout, les étudiants de toute la Palestine historique y affluent et supportent les tracasseries administratives et militaires pour s'y inscrire. Parmi les plus de deux mille étudiants palestiniens de citoyenneté israélienne ayant fait le choix de poursuivre leurs études à An-Najah, la faculté de médecine en accueille quelques centaines. Ils réussissent ensuite brillamment les examens israéliens pour pratiquer la médecine. La grande diversité des étudiants rend la vie plus agréable dans cette ville. Ce qui l'aide à survivre et résister à l'occupation coloniale.

Les habitants sentent moins l'effet direct de la présence israélienne et ont l'impression de vivre une vie normale à l'intérieur d'un îlot de liberté et de résistance. Cette ville est habituellement bondée par les gens qui arrivent des villes et villages qui l'entourent et par les étudiants qui y habitent. Mais il suffit aux forces d'occupation israéliennes de bloquer les entrées pour que la ville étouffe. Ceci arrive très souvent : les attaques organisées par les colons sous la protection de l'armée israélienne, la volonté de certains fanatiques religieux juifs de prier au Tombeau de Joseph, un acte de résistance collectif ou individuel... Toutes les raisons sont bonnes pour punir collectivement les habitants et tenter de briser toute volonté de résister. Les incursions sont journalières et les arrestations de toute personne soupçonnée de vouloir résister sont le pain quotidien des citoyens.

Cependant, une force incroyable de résilience se traduit par des rassemblements populaires, par une population avide de liberté, autour des résistants ou de leurs proches visés par des mesures de vengeance : destruction des habitations, interdiction de travailler et de voyager...

La vie reprend alors son cours normal dans une ville où cohabitent modernité et traditions. Les rues sont propres, bien



Naplouse

aménagées, des boutiques et magasins où rien ne manque, des embouteillages toute la journée, des étudiant(e)s partout, des voitures modernes de toutes marques et beaucoup de touristes en particulier dans la vieille ville. Toute résistance même pacifique est considérée comme terrorisme : semer est un terrorisme agricole et une surconsommation d'eau, ne pas accepter la version sioniste de l'histoire est un terrorisme intellectuel, ne pas accepter de changer les manuels scolaires est un terrorisme éducatif, ramasser le *zaatar*, qui est essentiel dans la cuisine palestinienne est un terrorisme écologique nocif à l'écosystème... Pourtant, les colonies dans les territoires palestiniens consomment quatre fois plus d'eau, pratiquent la culture intensive, défigurent le paysage et introduisent des animaux étrangers à l'environnement local avec l'aide technique et financière de l'État israélien sans se soucier des habitants arabes de ces territoires. Le pire dans cette histoire est que beaucoup des politiques et médias occidentaux, surtout étasuniens, défendent les positions israéliennes sans réserve. Et toute activité même pacifique contre l'occupation est présentée comme une entrave à la paix et à la sécurité de l'État d'Israël. ■

*Bilal Shafei*

Bilal Shafei a fait ses études à l'Université de Besançon où il a soutenu une thèse en linguistique et informatique. Il est maintenant professeur de linguistique française à l'Université An-Najah où il a fondé le département de français et le centre de ressources pour les langues.

# Résistance armée et résistance populaire

**Wael Al Faqeeh est un militant, acteur de la résistance populaire, directeur du centre social *Tanweer*. Il livre ici un témoignage brut et direct sur les évolutions de la résistance palestinienne, particulièrement implantée dans sa ville de Naplouse.**

Les accords d'Oslo ont étranglé la résistance palestinienne. L'Autorité palestinienne est devenue, non pas un mouvement de libération du peuple, mais un outil de l'occupation. Elle n'a aucun pouvoir pour nous protéger et a créé une situation vraiment dangereuse pour les Palestiniens vivant dans les zones B et C. Le seul pouvoir dont dispose l'Autorité est de demander des comptes à l'occupation devant la Cour pénale internationale. Mais sur le terrain, elle est impuissante.

La résistance est naturelle pour un peuple sous occupation. C'est ce que le droit international permet. Mais nous devons être clairs : le peuple palestinien n'aime pas la violence et le meurtre. C'est quelque chose qui nous est imposé. Déjà l'ONU a estimé que l'année 2022 était la plus sanglante de ces dix dernières années pour les Palestiniens. Rien qu'en novembre, l'occupation israélienne a tué environ 105 Palestiniens, dont des enfants de 14 et 16 ans. Sous ce nouveau gouvernement israélien, nous pouvons nous attendre à des mesures de plus en plus extrêmes : meurtres, destructions et déportations.

Les êtres humains cherchent naturellement à échapper à toute forme de persécution, d'oppression et d'asservissement. Comme tous les peuples, nous voulons la liberté, la démocratie et la justice. Mais l'occupation cherche toujours la violence. Ils lâchent des hordes de colons pour tuer. Ils brûlent des enfants et volent nos terres. L'armée les protège, les aide à entrer dans Al-Aqsa et à danser dans la mosquée d'Ibrahim (vieille ville d'Hébron). Tout cela contribue à l'escalade et crée un point d'ébullition pour le peuple palestinien.

Il faut comprendre que la vague actuelle de résistance armée n'est pas nouvelle. La lutte palestinienne a toujours eu de multiples formes, pacifique ou armée, en passant par les négociations. Mais à chaque étape, une nouvelle génération a renouvelé la lutte. Et de nombreux réfugiés, qui ressentent chaque jour avec plus d'acuité la douleur de la dépossession, mènent souvent cette résistance. Face à l'indifférence internationale, c'est vraiment la seule voie qui leur reste pour tenter de rentrer chez eux. C'est ce que nous voyons aujourd'hui. Les enfants de la seconde *Intifada* renouvellent la lutte, comme l'ont fait avant eux les enfants de la première *Intifada*. C'est l'occupation qui est armée. C'est l'occupation qui cherche et exerce la violence.

La résistance armée et la résistance populaire sont deux formes de la lutte nationale palestinienne, elles sont complémentaires. La résistance armée a donné au peuple palestinien un sentiment renouvelé de fierté et d'espoir. En parallèle, la résistance populaire perpétue les traditions de la première *Intifada* par la solidarité, les manifestations, la constance. Comme pour la deuxième *Intifada*, la majorité de la résistance n'est pas armée, mais la fierté retrouvée et le sentiment d'espoir que cette jeune génération de combattants suscite dans le

peuple, soutient leur implication dans la résistance populaire. Nous sommes unis.

Nous devrions parler davantage, non pas de la résistance armée palestinienne (qui est notre droit légal en tant que peuples occupés) mais des colons armés sur nos terres. Depuis mars 2022, 35 000 colons ont demandé un permis de port d'armes. L'association du Fonds Hillel finance l'achat des armes. La plupart des entraînements ont lieu à l'intérieur des colonies, sous la direction et la supervision de soldats et d'officiers. Nous avons vu cette collaboration très clairement dans des vidéos comme celle enregistrée récemment à Burin (près de Naplouse) où des soldats ont été filmés en train de passer des bombes lacrymogènes aux colons.

En tant que militants de la résistance populaire, nous suivons les mouvements des colons et surveillons le projet expansionniste de l'occupant qui vise à diviser les régions, les villes, les cantons et à créer des ghettos en construisant et en unifiant les colonies. Notre rôle consiste à expliquer les dangers à la population et la nécessité d'y faire face, et d'unir les efforts pour organiser des manifestations hebdomadaires

et mener des ateliers de sensibilisation. Nous avons également mis en place des comités dans les zones rurales afin d'élargir la prise de conscience, en particulier pour les nouvelles générations. Tout cela contribue à leur autonomisation.

C'est de cette force paramilitaire dont nous devons parler. C'est des soldats et des colons qui tirent sur les gens et volent nos terres que nous devons parler. C'est du financement de ce terrorisme par la communauté internationale dont nous devrions parler. Les jeunes de Palestine font simplement ce que les générations de leurs pères, grands-pères et arrière-grands-pères ont fait avant eux, défendre leur terre et leur peuple, et rechercher la liberté. Comme les jeunes du monde entier, ils veulent vivre et rire. Ils veulent la liberté. Au lieu de cela, ils sont confrontés chaque jour à un oppresseur armé qui cherche à prendre leur terre, à souiller leur dignité et à les emprisonner. Les opprimés du monde entier n'accepteront jamais cette violence et ce terrorisme. ■

*Wael Al Faqeeh (traduction MS)*



10 jours de siège à Naplouse, 2022

# L'accord gazier Israël - Liban : entre enjeu politique et enjeu économique

**Le bassin oriental de la Méditerranée (appelé parfois bassin du Levant) dispose d'importantes ressources en gaz naturel, mais vu la complexité de la situation politique dans cette région, et donc les difficultés à déterminer les limites des différentes zones économiques exclusives (ZEE) maritimes des nombreux états côtiers, seuls quelques gisements sont exploités\*.**

Égypte et Israël ont commencé l'exploitation de leurs réserves de gaz naturel depuis de nombreuses années, ce qui n'est pas le cas du Liban, de Chypre, ou de la Syrie... Les réserves du bassin du Levant ne semblent pas considérables, environ 2 % des réserves mondiales. Néanmoins, aujourd'hui, Israël est auto-suffisant en gaz, ce qui lui permet d'alimenter sans dépendre du marché international ses nombreuses usines très énergivores de désalinisation d'eau de mer, et semble prêt à devenir exportateur. C'est pourquoi des négociations ont été lancées avec plusieurs pays, notamment Chypre et l'Égypte, pour relier les différents gisements du Levant à l'UE, via la Grèce, par un gazoduc international. Un projet qui intéresse les pays de l'UE au plus haut point en cette période d'énergie chère, en raison de l'agression russe contre l'Ukraine. Israël a donc tout intérêt à développer ses gisements de gaz naturel, quelle que soit leur importance.

C'est le 11 octobre dernier, à la Maison Blanche, qu'a été annoncé l'accord libano-israélien de délimitation des ZEE des deux pays après une dizaine d'années de négociations, dont les deux dernières sous l'égide des États-Unis et avec la collaboration de la France. Cet accord a été accueilli avec optimisme par Israël et le Liban, comme par les deux « facilitateurs ». Le gisement de Karish fait désormais partie intégrante de la ZEE israélienne qui peut exploiter le gaz selon son bon vouloir. Cela serait imminent, les travaux de mise en exploitation ayant été faits avant la conclusion de l'accord.

À l'inverse, le gisement de Qana est sous contrôle libanais mais, sa partie méridionale étant dans la ZEE israélienne, les opérateurs de mise en valeur du gisement, avec à leur tête TotalEnergies, verseront une redevance de l'ordre de 17 % de leurs recettes à Israël. Cependant, ce gisement, dont les

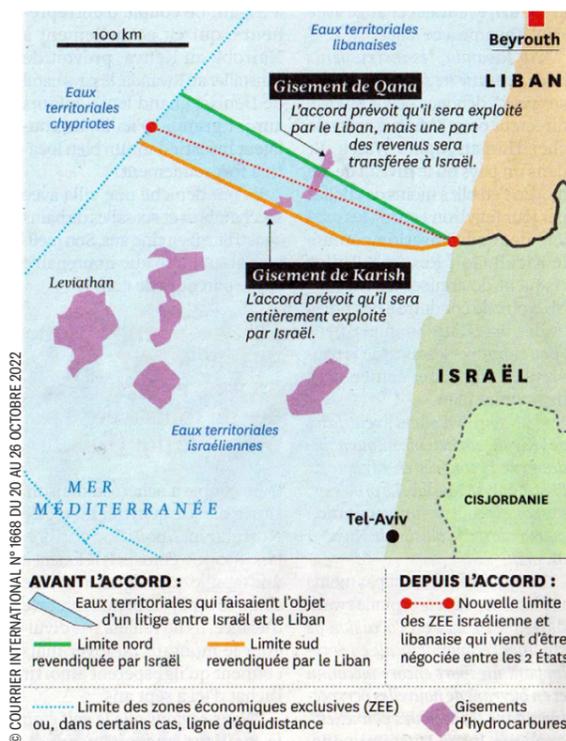
ressources seraient de 400 à 500 milliards de m<sup>3</sup>, n'est pas encore à même de fournir le Liban : sa mise en valeur devrait demander 4 à 6 ans de travail au consortium qui doit en assurer l'exploitation. Ce n'est donc pas demain que le Liban - qui est dans une situation économique dramatique - percevra les premières royalties de son gaz. Si cet accord est une bonne nouvelle pour le Liban, il ne permettra pas de résoudre sa crise monétaire actuelle. Pire, sans une réforme profonde des finances du pays, on peut craindre que les revenus du gaz aillent dans les poches de l'oligarchie responsable de la crise actuelle.

Le Premier ministre israélien Yaïr Lapid y voyait un accord « historique qui va renforcer la sécurité d'Israël et [...] assurer la stabilité de notre frontière nord ». Quant à Michel Aoun, alors président libanais, il a salué un texte qui « répond aux exigences du Liban et préserve son droit à ses ressources naturelles ». Même le Hezbollah a donné tacitement son aval. L'accord a été signé le 27 octobre à Naqoura, ville libanaise proche de la frontière israélienne, au siège de la Finul (Force intérimaire des Nations unies au Liban), par Michel Aoun et Yaïr Lapid... qui ne se sont pas rencontrés, l'état de guerre entre les deux pays perdurant depuis 74 ans.

L'appréciation sur le caractère politique de cet accord est largement différente entre Israël et le Liban. Pour le premier cet accord se situe clairement dans la lignée des accords dits « d'Abraham » et de l'accord avec le Maroc ; comme eux, il vise à sortir Israël de son isolement régional, même s'il n'est pas de même nature que les accords de 2020. Pour le Liban, dont une part importante de la population est opposée à toute négociation avec l'État hébreu, l'accord n'a qu'une visée économique. ■

Jacques Fontaine

\* cf. PalSol n° 74, octobre 2020, p. 5



## Le nationalisme palestinien depuis la création de l'État d'Israël

Deuxième partie<sup>(1)</sup> : des Frères musulmans au Hamas

**Les Frères musulmans et le développement des mouvements qui en sont issus**

Fondés en 1928 en Égypte par un instituteur pieux, Hassan al-Banna, les Frères musulmans sont une société secrète dont le but est de revenir aux préceptes originels de l'islam et de s'opposer à l'occidentalisation de l'Égypte. Ils ont une conception à la fois religieuse et politique de l'islam et souhaitent le retour au califat (abrogé par Atatürk en 1923). Leur devise est : « Allah est notre objectif, le Prophète notre chef, le Coran notre Loi, le Jihad notre voie, la mort sur la voie d'Allah notre plus cher espoir ». Petit à petit, ils se développent dans d'autres pays du monde arabe : Syrie (1935), Liban (1935), Jordanie (1945), Palestine (1946), Libye (1949), Soudan (1949), Koweït (années 50)... aujourd'hui la confrérie est présente dans la quasi-totalité de l'espace arabophone.

**Les Frères en Palestine**

Présents dès 1935, des Frères participent à la grande révolte arabe de 1936-1939. Al-Hajj Amin al-Husseini, Grand Mufti de Jérusalem, est l'un d'eux. Ils se renforcent, se structurent (1946) et participent à la guerre contre Israël de 1948-49. Leur évolution est différente entre la Cisjordanie et Gaza. Dans la première, où les activités de la confrérie sont essentiellement religieuses, mais peu politiques, l'influence des Frères stagne, voire régresse au profit d'options nationalistes classiques. À Gaza, où les relations sont plus tendues avec le pouvoir nassérien, l'influence des Frères tend à augmenter dans une population très largement réfugiée et déracinée, avec la présence de prédicateurs venus d'Égypte. Ainsi, l'une des conséquences de la guerre de 1948-1949 est l'amorce d'une évolution divergente des deux parties non occupées de la Palestine.

**De l'occupation israélienne à la première Intifada (1967-1987)**

La guerre israélo-arabe de juin 1967 marque un tournant. Outre l'occupation de la Cisjordanie, de Gaza, du Golan et du Sinaï, elle signe le début d'un déclin du nationalisme arabe. Deux conséquences : d'une part un développement important du nationalisme palestinien sous l'égide de l'OLP et de Yasser Arafat et d'autre part un recul des mouvements progressistes et laïques, au profit de mouvements religieux, voire millénaristes, aussi bien en Israël que dans le monde arabo-musulman. Ce

double mouvement va gommer en partie l'aspect fondamental du conflit israélo-arabe, conflit politique entre un peuple colonisé, les Palestiniens, et un pays colonisateur, Israël, au profit d'une dimension religieuse survalorisée. Cette évolution est à replacer dans ce nouveau contexte politico-idéologique, éminemment favorable au mouvement islamiste palestinien.

Dès les lendemains de la guerre de juin 1967, des militants de diverses origines (nationalistes, nassériens...) rejoignent les Frères. Un exemple : Fathi Shikaki, ancien nassérien, qui sera l'un des fondateurs du Jihad islamique palestinien (JIP). Dans les années 60 et 70, les Frères privilégient, conformément à la doctrine de al-Banna, la réislamisation de la société à la résistance active à Israël qui pour eux est seconde, ce qui satisfaisait les généraux israéliens : « Il est préférable que les Palestiniens prient et ne s'occupent pas de politique ! » ... Dans cette logique, les Forces d'occupation israéliennes (FOI) de Gaza approuvent la création d'une « Association islamique » dirigée par Ahmed Yassine. En 1981, Sharon autorise des dizaines d'étudiants islamistes palestiniens, expulsés d'Égypte après l'assassinat de Sadate, à revenir s'installer à Gaza ; ils deviendront des dirigeants du JIP (Jihad islamiste palestinien) et du Hamas. Cette politique israélienne a évidemment pour but de combattre et d'affaiblir l'OLP.

Dès le milieu des années 70, certains Frères estiment pourtant nécessaire de privilégier la lutte pour la libération de la Palestine à la réislamisation de la société. La révolution iranienne de 1979 joue un rôle d'accélérateur. C'est dans ce contexte qu'est créé à Gaza le JIP, à la fin des années 70. Ce mouvement se veut à la fois islamo-nationaliste et révolutionnaire ; il a pour référence aussi bien les Frères al-Banna et S. Qutb que Ali Shariati, théoricien de la gauche islamique iranienne, assassiné par la police politique du Shah en 1977. Ses dirigeants, expulsés par Israël en 1987, se réfugient à Beyrouth où ils ont des contacts avec le Hezbollah, puis s'installent à Damas en 1990. Depuis longtemps, leurs principaux financements semblent provenir d'Iran ; néanmoins, le JIP continue de se réclamer du sunnisme et non du chiisme.

Dans l'entourage du Cheikh Yassine, la question de la lutte armée devient plus prégnante et le Cheikh constitue des cellules militaires ; la découverte d'armes par les Israéliens en 1984 lui vaut 13 ans de prison, mais il n'en fera qu'un...

**De la première à la seconde Intifada (1987-2004) : la militarisation du Hamas**

Un accident de la route au point de passage d'Erez semble être à l'origine de la première Intifada le 9 décembre 1987 à Gaza. En

(1) \* la première partie « L'OLP et ses composantes » est parue dans le numéro précédent de Palestine Solidarité

réalité c'est plutôt l'exaspération de la population palestinienne après plus de 20 ans de colonisation et d'occupation israéliennes. Devant la rapide montée des manifestations, le Cheikh Yassine, d'abord réticent, se rallie au mouvement par un tract signé d'une nouvelle organisation créée quelques jours plus tôt par des Frères musulmans, le Mouvement de la résistance islamique (ou *Hamas*, selon son acronyme arabe). Il en est le premier dirigeant. Le *Hamas* crée une branche armée, les Brigades Izz al-Din al-Qassam (du nom d'un martyr [1935] de la lutte contre l'occupation britannique). C'est un changement radical de l'orientation politique des Frères musulmans. Dans un premier temps, les FOI n'en font pas grand cas : elles n'arrêtent le Cheikh qu'en 1989, après la première action des Brigades Izz al-Din al-Qassam. Le *Hamas* joue un rôle de plus en plus important dans la première *Intifada*, d'abord à Gaza, puis en Cisjordanie.

En 1988, le *Hamas* approuve une Charte qui refuse toute négociation avec Israël et prévoit, « face à l'usurpation par les juifs de la terre de Palestine », sa destruction par le  *Jihad* , « devoir individuel de chaque musulman » (Art. 15); d'autres articles sont franchement antisémites, parfois inspirés par Les Protocoles des sages de Sion, mystification antisémite russe du début du *xx<sup>e</sup>* siècle. Cette Charte, peu citée par le *Hamas*, « a fini par devenir un boulet plutôt qu'un étendard intellectuel portant les grands principes du mouvement » (K. Hroub, 2008); les dirigeants du *Hamas* le définissent comme « antisioniste, pas antijuif » (id.).

Dans cette logique, le *Hamas* s'oppose frontalement aux accords d'Oslo, ce qui entraîne Israël à prendre ses distances avec lui en 1993. Son refus de ces accords est immédiat, mais il lance l'idée d'une trêve de 10 ans, à condition qu'Israël se retire des territoires occupés en 1967. En mars 1994, il annonce une campagne d'attentats-suicides, à la suite de l'assassinat le 25 février par un colon extrémiste de 29 Palestiniens dans la mosquée d'Hébron. Après une trêve, une nouvelle vague d'attentats est organisée à partir d'octobre 1994 par le *Hamas* et le JIP. Ils se multiplient, en particulier pendant la seconde *Intifada* (2). Israël réplique par une politique d'assassinats ciblés dont le Cheikh Yassine est victime le 22 mars 2004, de même que son successeur, Abdel Aziz al-Rantissi, le mois suivant, ce qui n'empêche pas le *Hamas* d'être de plus en plus populaire, à Gaza comme en Cisjordanie.

### De la fin de la seconde *Intifada* à aujourd'hui : l'investissement dans les institutions de l'Autorité palestinienne

Suite aux revers de la seconde *Intifada* et aux difficultés de la population palestinienne qui a subi la militarisation de cette *Intifada* et surtout la violente répression des FOI (couvre-feu, bouclage des villes, meurtres...), le *Hamas* change à nouveau

de stratégie après les assassinats successifs de ses deux leaders : il s'intéresse à la vie politique palestinienne et, s'il n'a pas de candidat à l'élection présidentielle de janvier 2005, il participe aux élections locales où il apparaît comme la première force d'opposition à l'OLP. Fort de ce succès, il se présente aux élections législatives de 2006 qu'il remporte haut la main (74 sièges sur 132). Mais s'il devient le premier parti palestinien avec 42,9 % des voix, le *Hamas* n'en est pas moins minoritaire et ne doit sa victoire qu'aux profondes divisions du *Fatah* qui, dans bien des circonscriptions, a présenté des listes concurrentes, faisant ainsi le jeu du parti islamiste. Suite logique de cette victoire, c'est un responsable du *Hamas*, Ismaïl Haniyeh, qui est désigné premier ministre par M. Abbas (3). Mais, après le coup de force du *Hamas* à Gaza au printemps 2007, il est limogé. Gaza, désormais chasse gardée du *Hamas*, est soumise à un blocus total où, seul, l'argent versé en espèces par le Qatar avec l'accord d'Israël permet un semblant de vie économique.

Le *Hamas* poursuit sa mutation, il reprend sa proposition de trêve et en porte la durée à 20 ans. En 2017, il amende sa Charte : il accepte le principe d'un État palestinien dans les limites de 1967, mais « rejette toute alternative à la libération totale de la Palestine du fleuve à la mer », il refuse les accords d'Oslo, déclare que « résister à l'occupation par tous les moyens et toutes les méthodes est un droit légitime par des lois divines, des normes et lois internationales » et que « l'OLP doit être préservée, développée et reconstruite sur des fondations démocratiques ».

### Pour conclure

Le mouvement des Frères musulmans palestiniens qui, au début des années 80, privilégiait la ré-islamisation de la société palestinienne à la lutte contre l'occupation sioniste a bien évolué (comme nombre de mouvements issus des Frères dans d'autres pays arabes). Après une phase de militarisation qui lui a apporté reconnaissance et prestige, mais qu'il a payé très durement ainsi que la population palestinienne, le *Hamas* a su se remettre en question et a joué le jeu démocratique des institutions palestiniennes issues des accords d'Oslo auxquels il est toujours opposé. Néanmoins, comme le prouvent les agressions israéliennes au printemps 2021 et à l'été 2022, *Hamas* et JIP gardent une option militaire.

GT Formation

### Bibliographie :

- Alhaj W, Dot-Pouillard N, Rébillard E, 2014, *De la théologie à la libération? Histoire du Jihad islamique palestinien*, La Découverte, Paris, 240 p.
- Hroub K, 2008, *Le Hamas*, Démopolis, Paris, 250 p.

(2) La seconde *Intifada* est déclenchée par une provocation : la visite d'Ariel Sharon, chef du Likoud, accompagné de militaires sur l'Esplanade des Mosquées, en 2000

(3) Les Occidentaux rejettent la formation d'un gouvernement dirigé par Ismaïl Hanye – haut responsable du Hamas – premier ministre de l'Autorité palestinienne

# Jérusalem-Est : dépossession et nettoyage ethnique en toute impunité

**Jérusalem est à la fois le cœur et l'âme de la Palestine elle concentre tout ce que la Palestine compte de beauté, de culture, d'espoir, de résistance, mais aussi d'oppression et de violations du droit par l'occupant.**

## Capitale revendiquée

de l'État de Palestine, alors qu'elle devait être sous un statut spécial (*corpus separatum* selon le plan de partage de 1947), elle a été occupée puis annexée en deux temps par Israël. Elle a vu lors de la *Nakba* 80 000 Palestiniens, chassés de leurs terres et de leurs propriétés, poussés à l'Est de la ligne verte qui la partage depuis 1949. Dans le même temps 2 000 Juifs durent passer de l'Est à l'Ouest. Alors que les propriétés des Palestiniens de l'Ouest leur furent offertes, pour les Palestiniens commencent l'exode et la vie de réfugiés, la précarité, le retour empêché par l'État d'Israël.

Emblématique de la situation des réfugiés à Jérusalem, le quartier de Sheikh Jarrah borné par la ligne verte. Y vivent dans une grande précarité une trentaine de familles palestiniennes, réfugiées, qui ne peuvent retourner dans leurs propriétés en Israël bien qu'elles en possèdent les titres. Les violences des colons et le harcèlement de la police israélienne sont leur quotidien ; les batailles juridiques contre les organisations de colons rythment leur vie depuis 20 ans. Pour leur plus grand malheur, ces familles ont trouvé refuge dans une zone stratégique dont la confiscation donnerait une continuité territoriale à Israël entre l'ouest de la ville et ses colonies de l'est. Des organisations de colons en revendiquent la propriété pour y installer des colons fanatiques, racistes et suprémacistes. Les familles palestiniennes refusent de partir et vivent un enfer au quotidien, ponctué d'expulsions et de destruction de maisons.

Prendre la terre et se débarrasser d'une population dont on ne reconnaît pas l'existence, éliminer et remplacer, tel était l'objectif initial du mouvement sioniste, le mythe fondateur de « la terre sans peuple pour le peuple sans terre », cet objectif n'a pas changé : le nettoyage ethnique est à l'œuvre, à Jérusalem comme dans toute la Palestine historique.

Les 7 km<sup>2</sup> que couvrait Jérusalem-Est lors de l'occupation en 1967 n'étaient pas du tout à la hauteur des projets d'annexion d'Israël : son premier acte a donc été d'en augmenter la superficie de 60 km<sup>2</sup>. C'est ce territoire considérablement accru que l'occupant a annexé.

Les étapes suivantes consistent à sortir un maximum de Palestiniens de Jérusalem et d'y intégrer le maximum de colons : c'est l'objet du tracé du mur et du projet du « Grand Jérusalem » dont le plan intègre à la municipalité les grands blocs de colonies et en exclut les quartiers palestiniens les plus densément peuplés. Doubler le territoire annexé, tel est l'objectif du « Grand Jérusalem » : 125 km<sup>2</sup>, c'est mieux que 64 ! Il

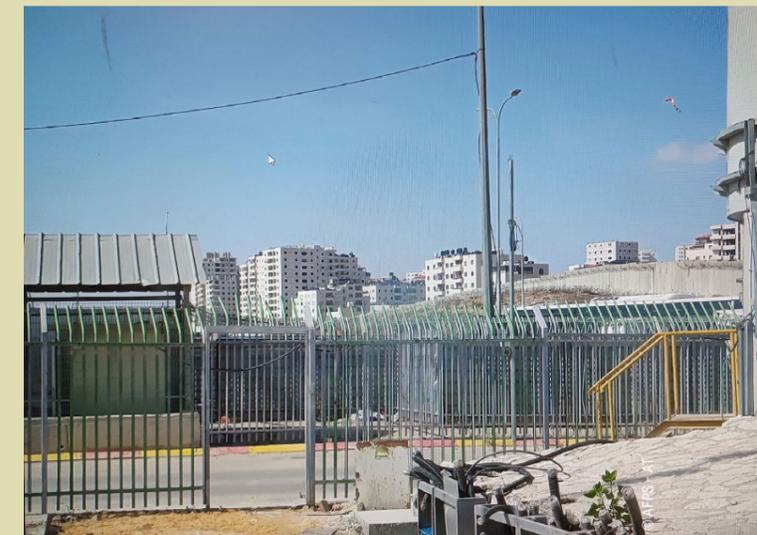
répond également à l'obsession d'un équilibre démographique défini au fil de l'eau par la municipalité de Jérusalem.

Les villages qui entouraient Jérusalem-Est en 1967 sont maintenant des quartiers surpeuplés dont aucune infrastructure n'a été rénovée. Ils sont enclavés et totalement asphyxiés par les colonies israéliennes.

Se côtoient sur ce territoire illégalement annexé par Israël deux populations, qui dépendent d'une même administration et d'une même autorité, qui paient le même niveau de taxes mais qui ne reçoivent pas du tout le même niveau de redistribution et qui ne vivent pas dans le même monde :

- Les colons vivent dans des quartiers modernes, bénéficiant de tous les services sociaux, économiques, culturels, urbains.
- Les Palestiniens regardent les bennes à ordures déborder, les rues se dégrader, leurs écoles dans l'incapacité d'accueillir leurs enfants, les centres de santé inopérants.

C'est seulement sur 13 % de la superficie de Jérusalem-Est que les Palestiniens ont la possibilité de vivre. Et c'est encore trop !



Kafr Aqab isolé et sorti du périmètre de Jérusalem par le mur

- Les colons toujours plus nombreux s'approprient des maisons palestiniennes tant dans la vieille ville de Jérusalem que dans le quartier de Silwan au pied de l'Esplanade des mosquées ou à Sheikh Jarrah.

› Ils construisent de grosses unités d'habitation au cœur des quartiers populaires de Ras al-Amoud ou de Jabal al-Mukaber.  
 › Des centres commerciaux israéliens, des zones économiques, chassent toujours plus de familles et d'artisans palestiniens et réduisent leur espace vital tel une peau de chagrin.

Tout cela est au cœur des plans d'urbanismes successifs qui visent à vider la ville de sa population palestinienne et à en faire disparaître l'identité arabe.

Tout à tour, ou simultanément, certains quartiers palestiniens sont plus violemment ciblés :

- › Al-Issawiya pour tenter d'en briser la résistance,
- › Le camp de réfugiés de Shu'fat, enfermé derrière le mur et verrouillé par un check point dont les habitants vivent dans une misère noire.

Cela ne suffit cependant pas à vider la ville de sa population palestinienne : Israël n'est pas en mal d'imagination pour rendre la vie des Palestiniens impossible et espérer les forcer à partir :

- › L'accès à l'habitat empêché : obtenir un permis de construire pour un Palestinien coûte extrêmement cher et reste exceptionnel. C'est pour cette raison que des dizaines de milliers de familles vivent dans des logements construits sans permis et sont sous la menace permanente de la destruction.
- › Le statut de résident sur sa propre terre qui peut être révoqué par l'occupant selon son bon vouloir.
- › L'obligation de prouver que son « centre de vie » se situe bien à Jérusalem.
- › Le regroupement familial empêché : Israël n'octroie qu'exceptionnellement l'autorisation au conjoint d'un ou une



Jérusalem, fresque sur un mur du quartier Silwan

Jérusalémite l'autorisation de vivre à Jérusalem : les couples sont donc condamnés à vivre séparés, ou dans l'illégalité et leurs enfants à n'avoir aucune existence légale.

- › La répression, le harcèlement, l'oppression. Les jeunes Palestiniens de Jérusalem paient le prix fort de l'oppression : exécutions sommaires, arrestations, humiliation... Et malgré tout cela, les Palestiniens et les Palestiniennes de

Jérusalem restent ! Nous pensons tous à Salah Hamouri, victime de 20 ans de harcèlement sadique destiné à le pousser à partir de son propre chef et à quitter sa terre natale. Israël n'a pas réussi et a donc utilisé une loi scélérate pour lui retirer sa carte de résident pour « défaut d'allégeance » puis l'a expulsé de force contre son gré hors de Palestine. Ceci est constitutif d'un crime de guerre. Ce très grave précédent risque d'être suivi d'autres.

Ils restent, ils vivent et ils se soulèvent régulièrement : rappelez et citons :

- › Le mouvement de masse de l'été 2017 quand pendant des dizaines de jours, la jeunesse de Jérusalem s'est dressée autour de la vieille ville jusqu'à ce que Netanyahu enlève ses portiques aux entrées de l'esplanade des mosquées.
- › La mobilisation autour de Sheikh Jarrah en mai 2021, mobilisation qui a vu la mobilisation croisée des quartiers en résistance.
- › L'occupation quotidienne malgré la répression et les intimidations de leurs espaces collectifs comme la porte de Damas.
- › La défense de l'esplanade des mosquées, cible permanente des colons, de la droite et de l'extrême droite israélienne.

Plus discrets et moins connus, mais omniprésents, n'oublions pas :

- › Les centres sociaux, les centres culturels, les centres communautaires, les associations de femmes qui structurent la vie sociale des Palestiniens de Jérusalem
- › Le théâtre national palestinien, le centre culturel Yabous, le conservatoire Edouard Saïd
- › Les comités populaires qui structurent la résistance dans les quartiers et apportent aide et soutien aux populations

Ils sont le cœur et l'âme de cette ville. C'est grâce à elles et à eux tous que nous pouvons en approcher les contours, la découvrir, comprendre son histoire et sa géopolitique.

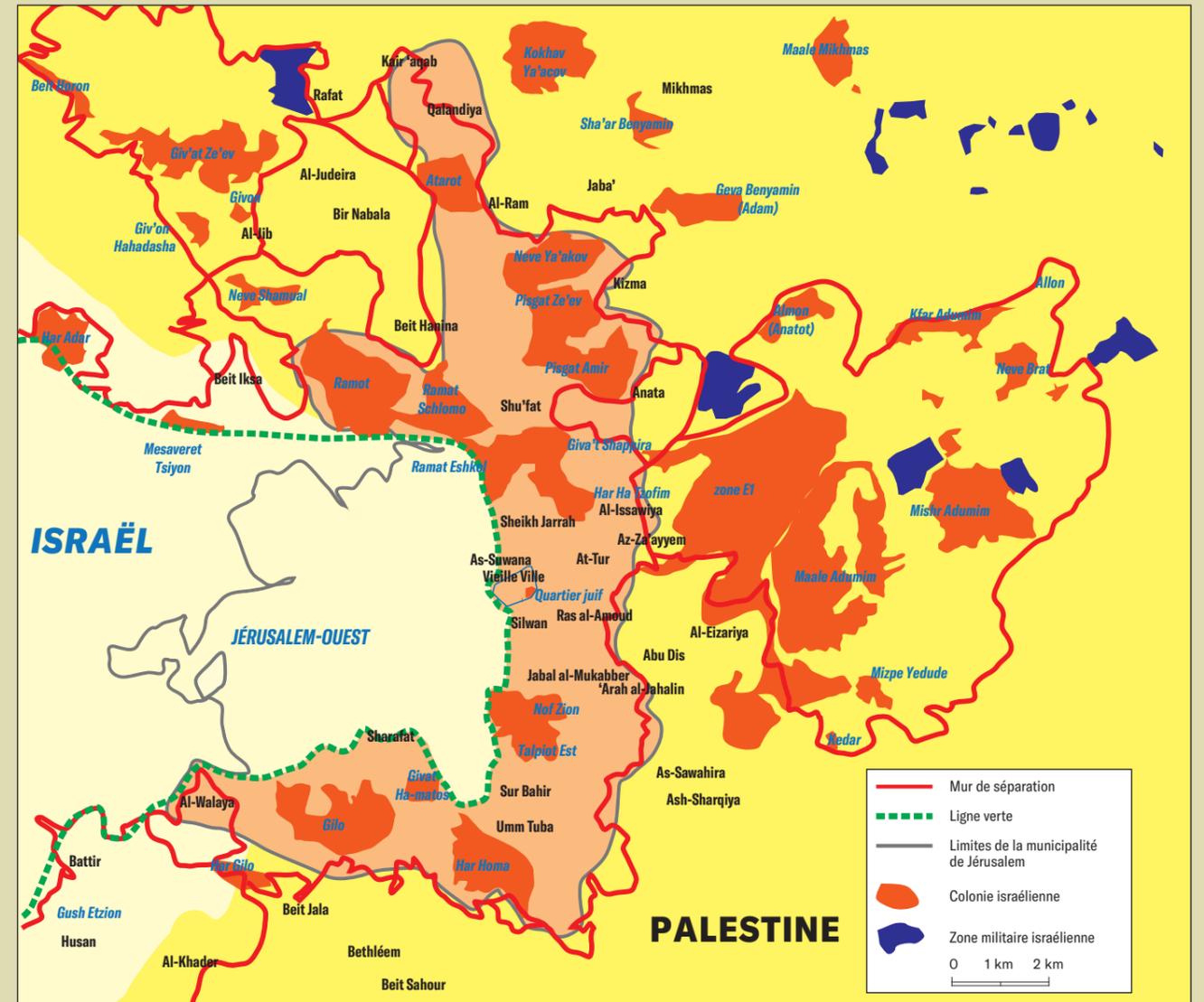
Une mention spéciale de la Coalition civique pour les droits des Palestiniens à Jérusalem sans laquelle les connaissances sur Jérusalem de l'AFPS et particulièrement de ses groupes locaux et des élus qui découvrent Jérusalem avec eux, ne seraient pas ce qu'elles sont. Elle conteste toutes les tentatives visant à priver les Palestiniens de leurs droits, elles les accompagnent dans leurs démarches contre toute forme de dépossession. Elle accompagne les comités populaires des différents quartiers dans leurs démarches et structure leur coordination.

Jérusalem est un symbole autour duquel tous les Palestiniens se retrouvent et pour laquelle ils se lèvent quand il faut la défendre, quand il faut rappeler son caractère palestinien. Ce fut particulièrement le cas en mai 2021 quand de Gaza à Jaffa, de Ramallah à Nazareth, du Naqab aux camps de réfugiés du Liban, le peuple palestinien dans son ensemble s'est levé et a protesté contre les attaques tous azimuts de l'occupation.

Soutenir et accompagner ces mouvements, faire connaître et comprendre la réalité du terrain, aller à la rencontre de nos partenaires, les accueillir en France pour qu'ils puissent témoigner auprès de nos concitoyens mais aussi de celles et ceux qui pourraient être de réels acteurs s'ils mettaient fin à l'impunité d'Israël. Voilà ce que l'AFPS fait avec les moyens qui sont les siens. ■

Anne Tuaille

## La colonisation à Jérusalem et ses environs



D'après une carte de l'Applied Research Institute - Jérusalem

Population de Jérusalem (1948-2021)									
Année	Pop. Totale	Juifs	%	Musulmans	%	Chrétiens	%	Autres	%
1948	165 000	100 000	60,6	40 000	24,2	25 000	15,2		
1967	263 000	196 000	74,2	55 000	21,1	13 000	4,9		
1990	524 000	378 000	72,1	132 000	25,2	14 000	2,7		
2005	706 000	469 000	66,4	220 000	31,2	15 000	2,1	2 000	0,3
2016	874 000	533 000	60,9	315 000	35,2	12 000	1,4	13 000	1,6
2021	959 000	573 000	59,8	358 000	37,4	13 000	1,3	15 000	1,6

Sources : Wikipédia, Démographie de Jérusalem (consulté le 17/12/2022)

N.B. 1 : Les populations indiquées sont celles de la commune de Jérusalem

N.B. 2 : La population de Jérusalem-Ouest se montait donc à 322 000 habitants et la population juive de Jérusalem-Est était un peu supérieure à 200 000 habitants.

# État civil à Jérusalem – l'une des composantes de l'apartheid d'Israël

**Le terme apartheid est associé à l'histoire de l'Afrique du Sud entre 1948 et 1994, au cours de laquelle une minorité blanche a dirigé le gouvernement du pays et imposé des politiques de ségrégation raciale contre les non-Blancs. Cependant, l'apartheid est un terme juridique qui fait référence à une oppression discriminatoire extrême définie comme un crime contre l'humanité par le Statut de Rome, la Cour pénale internationale et la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid. Selon le premier, l'apartheid est défini comme un ensemble d'actes inhumains « commis dans le contexte d'un régime institutionnalisé d'oppression et de domination systématiques par un groupe racial sur tout autre groupe ou groupes et commis dans l'intention de maintenir ce régime », et selon le second, il est défini comme « des actes inhumains commis dans le but d'établir et de maintenir la domination d'un groupe racial de personnes sur tout autre groupe racial de personnes et les opprimer systématiquement ».**

## Récemment

Les experts en droits humains, dont ceux des Nations Unies, des organisations palestiniennes, israéliennes et internationales, ont reconnu que le comportement d'Israël

à l'égard des Palestiniens – que ce soit dans les territoires palestiniens occupés, ceux qui vivent comme réfugiés ou ceux définis comme « citoyens d'Israël » – constituait un crime d'apartheid, ce qui est un crime contre l'humanité.

Ce régime d'apartheid israélien contre les Palestiniens est particulièrement extrême à Jérusalem. Il est systématique et multiforme, s'impose dans tous les domaines avec un impact humanitaire considérable dans la vie des Palestiniens de Jérusalem qui sont soumis quotidiennement à la cruauté de ce régime.

À la suite de la guerre de 1967 (connue sous le nom de *Naksa*, ou revers), Israël a occupé la Cisjordanie et la bande de Gaza, et a annexé unilatéralement en 1980 la partie orientale de Jérusalem, sur une superficie de 70,5 km. Israël a déclaré sa souveraineté en étendant les limites de la municipalité de Jérusalem et en y appliquant les lois israéliennes et sa juridiction sur la zone illégalement annexée, en violation flagrante du droit international.

Depuis lors, les gouvernements israéliens successifs ont fixé deux objectifs principaux en ce qui concerne Jérusalem : premièrement, veiller à ce que la partie orientale de la ville reste en permanence sous souveraineté et contrôle israéliens ; deuxièmement, assurer une solide majorité juive au sein de la population globale de Jérusalem. Ces deux objectifs sont mis en œuvre par les lois, politiques et pratiques d'Israël, y compris le régime discriminatoire de zonage et de planification, par une pénurie extrême d'infrastructures et de services municipaux,

ainsi qu'un sous-financement chronique, par l'appropriation de terres, des punitions collectives et plus encore. Ces mesures sont toutes gravement préjudiciables aux Palestiniens de la ville et entraînent souvent leur transfert forcé. Ce transfert peut avoir lieu soit directement (par exemple, lorsque les Palestiniens sont expulsés de leurs logements), soit à la suite d'un environnement coercitif plus large qui les force à partir, ce qui constitue un crime de guerre en vertu de l'article 8 du Statut de Rome. Ces politiques et mesures coercitives sont mises en œuvre afin de maintenir une majorité juive dans la ville occupée et, par conséquent, d'assurer une domination permanente sur la population palestinienne occupée.

L'une des manifestations de l'apartheid israélien à Jérusalem est la distinction entre les statuts civils des Palestiniens et des Israéliens, qui institutionnalise la discrimination systématique contre les Palestiniens de Jérusalem et les place dans une position subordonnée, qui a des conséquences dévastatrices sur leurs droits et la possibilité de rester vivre à Jérusalem.

Bien qu'il ait annexé le territoire de la partie orientale de Jérusalem, Israël n'a pas « annexé » la population palestinienne qui y réside. Par contre, il a procédé à un recensement de la population, maison par maison, et n'a enregistré que les Palestiniens qui étaient physiquement présents. Ceux qui étaient absents ont perdu leur droit de vivre dans leur ville occupée et illégalement annexée. Le recensement de la population n'a pas été exhaustif, les agents n'allant pas dans les lieux éloignés qu'ils considéraient comme difficiles d'accès. En outre, 27 % des ménages qui ont été recensés avaient des enfants à l'étranger, qui ont perdu leur droit de vivre légalement à Jérusalem en raison de leur absence temporaire au moment du recensement. Finalement, Israël a décidé d'accorder aux Palestiniens présents et inscrits lors du recensement un état civil qui est généralement accordé aux ressortissants étrangers – la résidence permanente.

La citoyenneté, au contraire, est le lien juridique d'une personne avec un État. Elle ouvre la voie à l'exercice d'autres droits que l'on appelle donc « le droit d'avoir des droits ». Par rapport à la citoyenneté, la résidence permanente est un état civil inférieur et précaire qui laisse son titulaire dans un état d'incertitude particulière et qui peut être facilement révoqué suite à un certain nombre de motifs discriminatoires. Les détenteurs de la résidence permanente sont apatrides et n'ont pas de passeport israélien. Ils ont le droit de voter aux élections municipales, mais ils n'ont pas le droit de voter pour le parlement israélien, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas peser sur de nombreuses décisions qui concernent leur vie quotidienne. En outre, les résidents permanents ne peuvent pas se présenter aux élections municipales de Jérusalem et ne peuvent pas siéger en tant que membre du conseil d'administration ou membre exécutif de l'Autorité de développement de Jérusalem, organe qui a compétence en matière de planification et de développement dans la partie orientale de Jérusalem, puisque ce poste est réservé uniquement à un citoyen israélien. Il convient d'ajouter que, bien qu'ils aient le droit de voter aux élections municipales, l'écrasante majorité des Palestiniens de Jérusalem n'y participe pas, car ils ne reconnaissent pas la légitimité de la municipalité israélienne qu'ils perçoivent comme une manifestation de l'occupation.



Al-Issawiya

La résidence permanente des Palestiniens à Jérusalem est régie par la loi de 1952 sur l'entrée en Israël et le règlement ultérieur de 1974 sur l'entrée en Israël. En vertu de l'article 1 de la loi, la résidence en Israël et les visas d'entrée sont accordés aux personnes souhaitant entrer et/ou résider en Israël. Mais les Palestiniens de Jérusalem ne sont pas entrés en Israël. Par contre Israël est entré dans leur vie et leur a imposé la désignation de résidence. Selon la Haute Cour de Justice israélienne les résident(e)s de la partie orientale de Jérusalem sont considérés comme ayant reçu un droit de résidence basée sur la reconnaissance de ceux qui ont été recensés. Le comité prévoit que l'admissibilité à la résidence est le « critère du centre de la vie ». Critère selon lequel si un(e) Palestinien(n)e de Jérusalem ne peut prouver qu'il ou elle vit réellement à Jérusalem, en fournissant une preuve qui comprend accession à la propriété, contrat de location, factures de services publics et inscription scolaire des enfants, il ou elle serait susceptible de perdre son statut de résident(e) et donc de rester sans statut légal. Par conséquent, apatride, mais aussi sans Sécurité sociale.

En vertu du Règlement sur l'entrée en Israël de 1974, une résidence permanente expire d'elle-même si son titulaire quitte Israël et s'installe dans un autre pays. L'établissement dans un autre pays est expliqué en vertu de l'alinéa 11(a) du Règlement comme le fait d'avoir vécu pendant plus de sept ans dans un autre pays ou d'avoir obtenu le statut de résident permanent dans un pays étranger ou d'être devenu citoyen d'un pays étranger. Le terme « pays étranger » désigne également la Cisjordanie et la bande de Gaza. Ainsi, la résidence permanente des Palestiniens à Jérusalem s'accompagne de nombreuses conditions qui mettent automatiquement fin à la résidence palestinienne. Cela en fait un instrument privilégié pour le transfert forcé des Palestiniens hors de leur ville occupée.

Comme si cela ne suffisait pas, en 1995, la révocation de la résidence permanente des Palestiniens de Jérusalem a été élargie par la Haute Cour de justice israélienne. Dans l'affaire Sheqaqi, le tribunal a statué qu'un Jérusalémite peut perdre sa résidence même si aucune des trois catégories mentionnées dans l'article 11(a) ne s'applique. Selon la décision du tribunal, le fait de résider dans un État en dehors d'Israël peut être déterminé



Quartier d'Al-Issawiya bouclé sur la droite, au fond, le camp Shu'fat, entre un camp Bédouin et la future zone infrastructure israélienne, route coloniale vers Maale Adumin

sans se fier exclusivement à la définition suggérée par le règlement sur l'entrée en Israël, ce qui signifie que même avant sept années, la résidence permanente peut être révoquée. Le tribunal a statué : « *L'apparition d'une nouvelle réalité à l'étranger, qui remplace la réalité de la résidence en Israël, pourrait être clairement indiquée par des circonstances autres que celles mentionnées dans l'article 11 (a) du Règlement sur l'entrée en Israël* », armant ainsi l'apartheid israélien d'un champ plus large de motifs admissibles de révocation des résidences permanentes.

Entre 1991 et 2021, Israël a ainsi exclu 14727 Palestiniens de Jérusalem, les privant de leur droit de vivre dans leur ville occupée. En plus du critère du « centre de vie », en 2018, le parlement israélien a adopté un amendement à la loi sur l'entrée en Israël, permettant au ministre israélien de l'Intérieur de révoquer la résidence des Palestiniens de manière punitive sur la base de la « violation de l'allégeance à l'État d'Israël » (N.D.L.R. : dont le dernier exemple est Salah Hamouri). Cet amendement viole le droit international, puisque l'exigence d'allégeance de la population occupée envers la puissance occupante est catégoriquement interdite par l'article 45 du Règlement de La Haye. Bien qu'il ait été peu appliqué depuis son adoption, le terme général de « violation de l'allégeance » a été défini dans l'amendement comme le fait de commettre, de participer ou d'inciter à commettre un acte terroriste, ou d'appartenir à une organisation terroriste, ainsi que de commettre des actes de trahison en vertu des articles 97, 98 et 99 du Code pénal israélien. Dans la pratique, cet amendement n'est appliqué que contre les Palestiniens, et la définition large qu'il suggère de la violation de l'allégeance peut facilement inclure tout Palestinien résidant à Jérusalem-Est.

D'autres problèmes sont liés aux permis de résidence détenus par les Palestiniens de Jérusalem, qui entrent dans le cadre du régime d'apartheid israélien. En 2003, le gouvernement israélien a promulgué la loi sur la citoyenneté et l'entrée en Israël (ordonnance temporaire), qui interdit aux couples palestiniens, lorsque l'un des époux vient de Cisjordanie ou de la bande de Gaza et que l'autre conjoint vient de territoires sous souveraineté israélienne revendiquée, de vivre en Israël, y compris en leur interdisant de vivre dans la partie orientale illégalement annexée de Jérusalem. En vertu du droit international, Jérusalem-Est est défini comme faisant partie des territoires palestiniens occupés depuis 1967, et la présence d'Israël dans ces territoires n'est que provisoire. Ainsi, l'interdiction du regroupement familial prive les Palestiniens de leur droit de fonder une famille, de se déplacer librement et de résider où ils le souhaitent sur leur territoire. Cette interdiction s'applique exclusivement aux Palestiniens, tandis que les colons israéliens juifs résidant illégalement en Cisjordanie ou dans la partie orientale de Jérusalem peuvent vivre de n'importe quel côté de la ligne verte qu'ils souhaitent.

Depuis 2003, Israël a défendu l'interdiction du regroupement familial en s'appuyant sur des arguments de sécurité sans fondement, et le parlement israélien en renouvelle l'ordre temporaire chaque année. Une exception a eu lieu en juillet 2021, lorsque la rivalité politique entre la coalition israélienne et l'opposition au parlement israélien a empêché l'adoption du projet de loi. En mars 2022, cependant, le parlement israélien a relancé

l'interdiction, l'appliquant même rétroactivement à la période pendant laquelle elle ne s'appliquait pas.

Dans le renouvellement de l'interdiction en 2022, la loi affirme explicitement que l'objectif est démographique – maintenir la majorité juive en Israël, les motifs de sécurité étant supprimés de la justification. Les auteurs de l'interdiction n'ont pas caché qu'ils craignaient que le droit au retour des réfugiés palestiniens ne soit détourné par le regroupement familial, il est donc essentiel d'interdire à ces couples de résider en Israël afin de maintenir l'identité juive d'Israël.

L'interdiction du regroupement familial prévoit des exceptions pour les Palestiniens de Cisjordanie qui dépendent principalement du pouvoir du ministre israélien de l'Intérieur et sont soumises à des contrôles de sécurité rigoureux, de nombreuses demandes ayant été rejetées sur cette base.

Même lorsqu'ils réussissent à obtenir un permis de séjour à Jérusalem, le risque d'expulsion plane toujours au-dessus de ces Palestiniens. Récemment, le ministre israélien de l'Intérieur a révoqué les demandes de regroupement familial des Palestiniens qui résident à Jérusalem au motif qu'un membre de la famille élargie avait commis une attaque contre des soldats israéliens (décision approuvée par le tribunal israélien). La raison d'être de cette révocation était de dissuader de futurs agresseurs potentiels de commettre des actes similaires. Cela signifie effectivement qu'Israël applique une punition collective contre des Palestiniens innocents pour quelque chose qu'ils n'ont pas fait.

Dans le cas où ces couples réussissent à obtenir un permis de vivre ensemble à Jérusalem, un autre problème se pose s'ils ont des enfants. L'enregistrement des enfants pour les couples mixtes est un processus bureaucratique long et rigoureux qui nécessite souvent des conseils juridiques, coûteux et parfois impossible pour les 72 % des familles palestiniennes de Jérusalem-Est qui vivent sous le seuil de pauvreté. L'enregistrement des enfants est limité dans le temps, ce qui signifie que si ces couples n'enregistrent pas leurs enfants avant leurs 14 ans, ils ne seront pas éligibles à une résidence permanente et ne seraient autorisés à vivre qu'avec des permis d'entrée, ce qui les prive de nombreux droits de sécurité sociale.

Les règlements de résidence et leurs répercussions ne sont qu'un instrument utilisé par Israël pour maintenir son système de domination raciale contre les Palestiniens qui résident à Jérusalem. Un tel système repose sur la « supériorité raciale » et l'hégémonie et fonctionne dans le climat d'impunité qui lui permet de poursuivre sans relâche ses violations du droit international et ses crimes de guerre. La communauté internationale doit immédiatement assumer ses responsabilités et respecter ses obligations en vertu du droit international, mettre fin à la politique de « deux poids, deux mesures » qu'elle applique contre les Palestiniens et faire pression sur Israël pour qu'il démantèle son régime d'apartheid et mette fin à cette période atroce de l'histoire humaine. ■

Mounir Marjeh,

Coordinateur de l'unité de plaidoyer et responsable du plaidoyer international au Centre d'action communautaire / Université Al-Quds.

# Planification, plans d'urbanisation, stratégies et conséquences

**Dans le but de coloniser Jérusalem-Est, Israël a mis en place diverses politiques et un corpus législatif pour déplacer de force la population locale en dehors de Jérusalem avec un semblant de justice. Cette politique délibérée, généralisée et systématique visant à modifier la composition démographique d'un territoire occupé constitue un crime contre l'humanité conformément à l'article 7 du Statut de Rome auquel la Palestine a adhéré en janvier 2015. Ainsi, Israël est responsable devant la Cour pénale internationale.**

Le 29 octobre 2017, une nouvelle loi « du grand Jérusalem » est adoptée qui permet l'annexion d'une partie de la Cisjordanie en rattachant des colonies à Jérusalem. Elle consiste à rattacher 19 colonies à la capitale autoproclamée d'Israël. La limite de la municipalité doit encore être élargie par l'adjonction des colonies de la périphérie comprenant Maale Adumim, Gush Etzion et Givat Ze'ev, situées au plus profond de la Cisjordanie, qui doivent être annexées et seront des sous-municipalités de Jérusalem. En plus de l'illégalité du principe de mesures unilatérales qui permettent de redessiner les frontières de Jérusalem, les Palestiniens dénoncent une entrave supplémentaire à la création de leur État.

## Plusieurs phénomènes sont à l'œuvre tous illégaux au regard du droit international :

- › L'occupation, puis l'annexion de Jérusalem-Est (1967 et 1980 loi proclamant unilatéralement Jérusalem réunifiée, capitale éternelle d'Israël, et l'annexion de 28 villages).
- › Un frein à l'expansion côté palestinien de la ville et la séparation de celle-ci de la Cisjordanie, par la création d'une ceinture de colonies.
- › La modification du périmètre de la ville par l'annexion d'une partie de la Cisjordanie, en intégrant les colonies et en contournant les villages palestiniens.
- › La construction du mur créant de nouvelles conditions territoriales et démographiques dès 2002 (reconnu illégal en 2004).
- › Les déplacements forcés de population, par les destructions de maisons – souvent construites sans permis puisque pratiquement impossible à obtenir -, par la remise en cause des titres de propriété. Plusieurs lois sont utilisées pour justifier les démolitions de maisons et les expulsions telles que la loi sur les biens absents, la confiscation des terres à des fins publiques, le zonage et la loi sur l'urbanisme.

L'ensemble de ces dispositifs pour augmenter le nombre de juifs israéliens à Jérusalem-Est, qui s'élève maintenant à 40 %. Sur les 71 km<sup>2</sup> annexés par Israël en 1967, 35 % (24,5 km<sup>2</sup>) de Jérusalem-Est ont été confisqués pour la construction de colonies israéliennes, 22 % (15,48 km<sup>2</sup>) sont indirectement expropriés par le zonage en tant qu'espace vert/usage public et 30 % (21,35 km<sup>2</sup>) sont encore sans plan.



Maale Zeitim, colonie au cœur du quartier Raz el Amoud

Les autorités d'occupation israéliennes ont mis en place une politique d'urbanisation discriminatoire : un investissement à géométrie variable, qui néglige les droits sociaux, économiques et de logement des Palestiniens de Jérusalem occupée.

Notamment, ceux-ci sont limités à construire sur 13 % (9,18 km<sup>2</sup>) de Jérusalem-Est, alors que ces zones sont déjà construites et surpeuplées. Il s'agit bien de contrôler plus de terres pour les colonies. D'augmenter le nombre des colons et de réduire le nombre de Palestiniens, pour aller vers un ratio de 30 % de Palestiniens pour 70 % d'Israéliens, puis de 24 % pour 76 %.

## Les derniers plans israéliens à Jérusalem-Est :

› Après le tramway, la construction du téléphérique est un outil de la judaïsation dont l'enjeu actuel est d'utiliser les moyens de transport comme outil de contrôle de l'espace. Ainsi, le téléphérique doit permettre d'accéder au site archéologique ou à la cité de David en isolant encore plus les quartiers palestiniens. >>> 25

# Témoignages de vie quotidienne à Jérusalem-Est

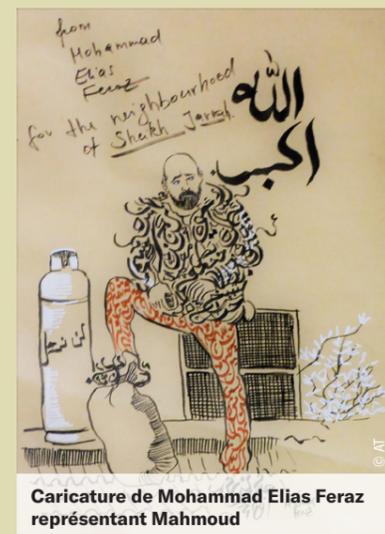
**À Jérusalem-Est, ce sont environ 220 000 colons et 16 colonies (le tiers des colons en Palestine). Dès sa fondation, l'État d'Israël a conçu système juridique et planification de l'espace. L'élaboration d'un corpus juridique régissant le foncier et un arsenal de procédures permettent de rationaliser et légitimer par le droit une politique de dépossession et d'expropriation massive des Palestiniens. Les procédures tentent de masquer la violence et l'arbitraire au nom de valeurs comme l'État de droit, le bien public, ou l'environnement...**

## Le grand projet

de la ville sainte touche le Mont des Oliviers, Sheikh Jarrah, Silwan, Karm al-Mufti... Et dans la réalité et le concret des vies, ce sont des familles meurtries par la démolition de leur maison, ou d'autres sous la menace d'expulsion

### Karm al-Mufti : témoignage d'Amal Ikamawi - Salhiyeh :

À Karm al-Mufti (quartier Sheikh Jarrah) on trouve les traces de la démolition de la maison d'Amal, artiste céramiste, expulsée de chez elle, encore traumatisée par la violence...



Caricature de Mohammad Elias Feraz représentant Mahmoud

Deux familles – 14 personnes – habitaient là depuis 1952. Après avoir été chassés de leur village d'Ein Karem (Jérusalem-Ouest) en 1948, 17 membres de la famille Salhiyeh se sont alors réfugiés dans la vieille ville de Jérusalem.

« Ma mère disait de prendre des affaires, mais mon grand-père pensait que nous pourrions rentrer et répondait : Non, dans trois jours on revient. Puis nous nous sommes installés à Karm al-Mufti, c'était encore la campagne. Nous avions de la terre, des arbres, on élevait des volailles. Toute la famille pouvait se retrouver pour la cueillette des olives ou les vacances.

En 1968, après l'occupation israélienne, notre terre a été confisquée selon la « loi sur l'autorité de la terre ». Mais pour ma famille, rien ne s'est passé malgré la décision d'éviction en 2007. La terre était cultivée et selon la loi du temps<sup>(1)</sup>, après 20 ans, sans exécution de la décision, nous étions propriétaires.

Mais en 2017 la municipalité de Jérusalem a saisi la propriété pour construire une école pour enfants handicapés. Projet-prétexte. Malgré la déclaration d'achat de la terre avant 1967, l'État a fait valoir devant les tribunaux que notre famille n'avait aucun droit de propriété.

Nous avons fait appel, mais le juge n'a pas gelé l'ordre d'expulsion. La municipalité a déclaré l'urgence pour construire l'école pour les enfants du quartier, et en 2021 un tribunal de Jérusalem a statué et autorisé l'expulsion forcée.

En janvier de cette année, tous les matins, les policiers et la sécurité faisaient le siège de notre maison pour nous forcer à partir. Alors mon frère, Mahmoud, est monté sur le toit de la maison avec des bonbonnes de gaz menaçant de tout faire sauter. Son action spectaculaire a été médiatisée.

En représailles, les forces israéliennes accompagnées de bulldozers et d'unités spéciales ont démolé la pépinière de notre famille, une crèche, un salon de coiffure. Ils n'ont pas touché à la maison. Mais les soldats ont attaqué les personnes qui s'étaient rassemblées en solidarité et malgré le soutien de diplomates de l'UE et du consulat de France venus empêcher la destruction, ils ont arrêté le fils de mon frère et trois autres jeunes.

Deux jours après, des soldats sont revenus à trois heures du matin. Mon frère a entendu des voix et son fils a ouvert la porte pour observer : les soldats ont bondi dans la maison ! J'étais avec mon fils et sa fille de deux ans et demi. Un soldat a jeté une bombe assourdissante. Les enfants se sont mis à pleurer. Ils ont attaqué. J'ai voulu défendre les jeunes et ils m'ont frappée, un de mes fils a repoussé le soldat. Ils avaient des masques, une lampe sur leur casque. Ils ont mis les hommes dans une pièce. Et ils ont tout détruit : les décorations, les photos, éventré les fauteuils, les lits...

À quatre heures du matin, deux officiers sont venus avec un policier qui filmait. Ils demandaient si nous avions besoin de quelque

chose. Uniquement pour montrer face caméra, qu'ils étaient corrects !

J'ai dû sortir dans la rue en pyjama, sans rien, ni blouson, ni chaussures. Nous sommes restés comme ça, pendant deux heures, le temps que les bulldozers démolissent la maison. C'était une maison de famille, vieille de deux cents ans, un héritage culturel, une maison d'artiste, où mon grand-père et mon père ont vécu et sont morts, où j'avais tous mes souvenirs. C'était ma vie.

À 11 heures les bulldozers sont venus effacer toute trace.

Pas un jour ne passe, sans que j'y pense. C'est la première fois que je n'ai pas pu récolter les olives.

Depuis, mon fils ne parle pas. Je ne parviens pas à oublier, je me sens mal. Mon frère, Mahmoud a passé trois jours en prison, mon fils un jour.

L'armée voulait faire un exemple. Comme ils n'avaient pas pu détruire la maison la première fois, que son action spectaculaire avait été médiatisée, ils se sont vengés. Ils voulaient « casser » notre âme, briser toute forme de résistance. Ils voulaient nous terroriser, ils ne veulent pas de précédent. »

Amal est logée dans une maison où l'AP paie le loyer pendant un an.

### Témoignage de Fatmé Salem et de ses fils :

Dans la famille Salem, c'est leurs trois petites maisons et 15 personnes qui sont menacées d'expulsion. Fatmé a vécu ici avec ses parents depuis 1948. Aujourd'hui avec ses trois fils.

« Nous avons un accord de la Jordanie pour être propriétaires. Mais depuis 1967, les colons revendiquent la terre. En 1986, nous

avons mené une première bataille contre les expulsions, au prétexte que nous n'aurions pas habité la maison (loi des absents). Puis, pendant 25 ans, rien n'a bougé. Et en 2015, Israël a rouvert le dossier nous donnant l'ordre d'évacuer nos maisons avant décembre 2021.

Les colons disent avoir acheté la terre et nous harcèlent sans fin. Ils attaquent nos maisons, ils viennent crever les pneus de nos voitures.

Nous vivons dans la misère. Depuis, un député d'extrême-droite a installé sa tente devant chez nous... Nous n'avons pas de titre de propriété pour prouver nos droits ; mais 35 ans après, que fait Israël de la loi de limitation du temps ? Ils nous ont déplacés en 1948 et maintenant, ils veulent nous faire subir de nouveau la même injustice !

J'ai été frappée par les colons : ils nous agressent et c'est nous qu'on sanctionne. Mon neveu – notre avocat – a été arrêté cinq jours, il a dû payer 5 000 shekels de garantie. Mon fils n'ose pas aller travailler. La police ne vient que pour protéger les colons. S'ils nous expulsent, on ne sait pas où aller. Tous mes souvenirs sont ici,

dans cette maison. Mes parents y sont morts. En décembre l'expulsion a été « gelée » par manque de preuve... Mais le risque demeure et les attaques des colons sont bien réelles. »

### Quartier Jaouni, témoignage de Nabil El-Kurd

« En 2008, ma famille est expulsée de Karm al-Jaouni (Est de Sheikh Jarrah) avec treize autres familles, bien que la loi jordanienne nous rende propriétaires. Depuis 1972, des colons réclamaient notre propriété. Cela fait 50 ans qu'on se bat.

En 1985, une décision est adoptée : la terre ne pouvait pas être vendue à des juifs. Mais les colons sont allés au service d'enregistrement des terres en affirmant être propriétaires. Ils sont allés jusqu'en Turquie où ils ont soi-disant photographié des titres de propriété, mais la Turquie a dit que c'étaient des faux.

En 2012, la cour du district a ouvert un débat sur la propriété de la terre. L'avocat de notre famille était juif, commis d'office car les

avocats palestiniens étaient en grève. Sans nous le dire, il a passé un accord avec l'avocat des colons leur reconnaissant la propriété du bien, mais accordant à ma famille



Nabil El-Kurd

un droit d'usage moyennant un loyer. Nous avons refusé et les colons ont exigé l'expulsion pour défaut de paiement. Ils ont occupé de force une partie de la maison et disent que nous leur avons volé leur maison.

En 2019, ils sont allés devant la Haute Cour qui a refusé de se prononcer parce que cela relevait de la Cour du district. Au printemps 2021 nouvel arrêté d'expulsion. 19 familles sont supposées partir en mai et août. Pendant quarante jours nous avons vécu sous une tente que les policiers venaient détruire régulièrement.

Mais, la révolte a commencé à Sheikh Jarrah, embrasant toute la Palestine. Mes enfants, Mouna qui est journaliste et Mohammed, son frère jumeau, en s'emparant des réseaux sociaux ont fait connaître notre situation du monde entier provoquant un mouvement de solidarité qui a contraint Israël à geler les expulsions.

Un expert israélien a retrouvé des conventions écrites prouvant qu'en renonçant au statut de l'UNRWA, nos familles réfugiées étaient devenues légalement propriétaires, un statut garanti par la Jordanie, État qu'Israël s'était engagé à respecter.

En février dernier, la Haute Cour a décidé d'arrêter les ordres d'expulsion et que nous serions protégés des colons. Les familles doivent payer 2 400 shekels tous les ans au nom des avocats. Dans deux ans, l'argent sera restitué aux gagnants devant la Haute Cour puisque notre cas est désormais jugé recevable.

Mais, c'est une victoire en trompe l'œil pour empêcher une explosion et nous devons rester vigilants. »

(1) En 2013 la loi « du temps qui passe » prévoit que si un acte n'est pas exécuté la terre revient aux propriétaires

### Quartier de Issawiya, rencontre avec Mohamad Abo Al-Hummus

20 000 habitants dans ce quartier à très forte densité démographique sur les pentes du mont Scopus. Les terres de 12 500 dunums<sup>(2)</sup> à l'origine, ne sont plus que de 2 300 dunums après préemptions de terrains pour la construction de projets planifiés (*French Hill*, Université hébraïque, hôpital, base militaire...). Comme partout, Israël ne laisse pas les Palestiniens construire, une centaine d'habitations ont été bâties sans autorisation et se trouvent sous la menace d'expulsions et de démolitions.

Mohamad, leader de la résistance aux expulsions, est surveillé par la police. Arrêté plus de 200 fois, il a fait huit ans de prison. Il a été expulsé du quartier, sa maison démolie il y a 3 ans, s'il le faut, il dort dans sa voiture et ne se laisse pas intimider...

Il raconte un harcèlement continu : depuis deux ans, tous les



Abo Al-Hummus

apprendre à mater la résistance populaire.

jours, ou plutôt, les nuits, des arrestations ont lieu, 1 000 en 2 ans, dont 500 libérés, les autres attendent leur procès, reçoivent des amendes. Plus de 100 blessés dont cinq enfants qui ont perdu la vue.

C'est d'autant plus facile qu'il n'y a qu'une seule entrée par l'est – le reste est cerné par les colonies – ainsi, deux blocs de béton suffisent à bloquer la rue et aux forces de sécurité à contrôler et entraver le mouvement des habitants, en espérant casser l'esprit de résistance. Mais ce quartier reste un exemple.

Un officier spécial a été nommé pour régler la question de la sécurité. Issawiya est devenu un terrain d'entraînement des unités spéciales qui viennent, entrent dans les maisons, tirent au gaz ou à balles réelles. Chaque nouveau policier est envoyé ici pour

*Propos recueillis par Mireille Sève*

(2) Un dunum vaut en Palestine, 1 000 m<sup>2</sup>, soit 1/10 ha

## « À Jérusalem, la bataille démographique est un échec pour Israël »

**Vincent Lemire est historien. Actuel directeur du Centre de recherche français à Jérusalem (CRFJ), il vient de publier aux éditions Les Arènes le récit graphique *Histoire de Jérusalem*, coécrit avec le dessinateur Christophe Gaultier\*.**

### Que signifie la victoire de Netanyahu et de ses alliés d'extrême droite aux élections pour Jérusalem ?

**V. L. :** Ce n'est pas une surprise, c'est la logique d'un pays qui vire vers l'extrême droite. Ce à quoi on assiste aujourd'hui, c'est une petite vaguelette annonciatrice d'une tempête. Car ce sont les plus jeunes électeurs qui sont derrière Ben Gvir, donc on sait parfaitement où on va.

Concernant Jérusalem, il faut rappeler la réalité du rapport de force démographique : c'est 40 % de non-Israéliens, et jusqu'à 90 % dans la vieille ville, le cœur historique de la cité (3 500 israéliens sur 35 000 habitants). 40 % de la population de Jérusalem est aujourd'hui palestinienne, contre 25 % en 1967. La bataille démographique menée par Israël a donc échoué, et ce rapport de force ne bougera plus. Certes la démographie palestinienne s'essouffle et l'orthodoxisation de Jérusalem-ouest favorise une poussée relative de la population juive. Mais au cœur de la Vieille ville, l'équilibre ne changera pas, ce qui débouchera sur des violences, car l'extrême droite israélienne ne supporte pas de se cogner au réel. On peut aussi penser que l'israélisation des alentours de Jérusalem sera encore accentuée, avec le renforcement de la ceinture de colonies autour de la ville.

### Est-ce que la façon dont sont traités les Palestiniens dans la ville s'aggrave à mesure que la politique israélienne se droitise ?

**V. L. :** On a raison de dénoncer le fait que les Palestiniens de Jérusalem-est perdent leur droit de résidence s'ils s'absentent plus de cinq ans, parce que c'est contraire au droit. Mais, si on regarde les chiffres, on constate que cette mesure discriminatoire a été largement contre-productive : environ 15 000 permis de résidence ont été annulés en 50 ans. C'est 15 000 de trop mais ça fait en moyenne 300 par an, ce qui est très peu comparé au nombre d'habitants de la ville (presqu'un million aujourd'hui). Cette donnée-là, tous les Palestiniens de Jérusalem l'ont en tête : la vie à l'Est est très dure, donc ils vont travailler ou étudier au Canada, mais comme ils savent qu'après 5 ans ils ne pourront plus revenir... ils reviennent ! C'est une donnée de base de la sociologie des migrations : tant qu'on sait qu'on peut rentrer, on ne rentre pas. Paradoxalement, cette mesure discriminatoire a contribué à fixer la population.

### Même si la situation est très tendue en Cisjordanie, Jérusalem semble revenir dans l'œil du cyclone...

**V. L. :** Absolument, il y a un retour de Jérusalem sur la scène politique palestinienne. On parle de moins en moins du conflit israélo-palestinien, mais quand on en parle, c'est à propos de l'Esplanade des Mosquées. C'est ce que j'appelle « le retour du refoulé » : le dossier de Jérusalem avait été mis de côté pendant Oslo parce que c'était soi-disant le plus compliqué à régler. Mais avec l'échec définitif du processus d'Oslo, Jérusalem revient sur le devant de la scène militante. De ce point de vue, les jeunes Palestiniens de Jérusalem se sentent une responsabilité : il faut sauver Al Aqsa, il faut sauver Sheikh Jarrah. Et ça va continuer : Ben Gvir est obsédé par la question des prières sur l'Esplanade. Donc ça ne peut que repartir, et s'accroître. On ne va pas du tout vers une normalisation de la situation à Jérusalem.

### Avez-vous encore appris quelque chose sur cette ville que vous connaissez par cœur, grâce à ce récit dessiné ?

**V. L. :** En écrivant cette histoire au long cours, on comprend que l'élément de rupture historique, c'est la nationalisation des identités religieuses avec l'émergence du projet sioniste au début du xx<sup>e</sup> siècle. Cette ville a toujours eu une vocation religieuse, son économie a toujours fonctionné grâce aux pèlerins venus de loin pour prier. De ce fait, elle s'est toujours mieux accommodée d'un contexte impérial que d'un contexte national dans lequel une identité ethno-religieuse tente de s'imposer aux autres de façon exclusive. Vouloir s'approprié le monopole de cette ville à vocation universelle, c'est un contresens historique.

### Si Jérusalem est une ville où l'utilisation de la religion est exacerbée, elle est aussi une ville où l'utilisation de l'histoire semble très subjective...

**V. L. :** À Jérusalem plus qu'ailleurs, l'archéologie est une science instrumentalisée, idéologisée. Or les couches stratigraphiques privilégiées par les financements israéliens sont les couches bibliques, qui sont les plus profondes. Le problème c'est que, à Jérusalem comme ailleurs, quand on fouille un site, on le détruit. Donc, oui, le contexte idéologique actuel a des incidences particulièrement graves pour ce qui concerne l'archéologie à Jérusalem.

Au-delà de la fouille elle-même, l'autre enjeu est celui de la « mise en tourisme » des sites. Qu'est-ce que l'on montre aux touristes ? Pour raconter quelle histoire ? À Jérusalem, la scénographie est hyper orientée. Prenez l'exemple de Silwan, où les archéologues israéliens savent parfaitement ce qu'ils font [ils sont financés par la fondation *Elad* ou *Ir David*, qui œuvre à la colonisation des quartiers palestiniens de Jérusalem-Est, ainsi qu'au « renforcement du lien juif avec Jérusalem »,



L'esplanade des Mosquées

N.D.L.R.]. Les maisons palestiniennes de Silwan sont fragilisées puis détruites, délibérément. Concrètement, on est donc ici en présence d'une archéologie qui modifie non seulement le discours historique, mais aussi le présent des populations.

### Est-ce que le terme d'apartheid peut s'appliquer à Jérusalem ?

**V. L. :** Si, à mon avis, le terme d'apartheid ne peut pas s'appliquer aux 20 % d'Israéliens d'origine palestinienne\*\*, je n'ai aucun problème à l'utiliser pour qualifier de ce qui se passe à Jérusalem-Est et en Cisjordanie occupée, où l'acception juridique du terme est parfaitement justifiée : elle désigne le fait que les 400 000 résidents palestiniens de Jérusalem n'ont pas les mêmes droits que les 550 000 résidents israéliens. Ils n'ont pas de citoyenneté, ils n'ont pas de permis de construire, ils ne peuvent pas voyager librement.

Ce terme provoque évidemment une réaction épidermique en Israël, car il vise juste. Et les élections récentes vont encore accentuer cette sensibilité, avec un Ben Gvir qui assume totalement la mise en place d'un apartheid légalisé.

Cette notion d'apartheid a aussi une efficacité politique évidente : les jeunes Palestiniens comprennent que c'est le bon moment pour se tourner différemment vers le droit international, non plus forcément ou exclusivement pour réclamer un État, mais pour réclamer l'égalité des droits ici et maintenant. Toutes les stratégies diplomatiques ont échoué. Les militants veulent se battre pour quelque chose qu'ils peuvent gagner.

*Propos recueillis par Emmanuelle Morau*

\*cf. p. 31

\*\* N.D.L.R. : l'AFPS n'a pas la réserve de VL concernant le régime d'apartheid envers les palestiniens d'Israël

# Un Vert bleu et blanc, la nature au service de la colonisation

**Quand la municipalité de Jérusalem a décidé il y a une trentaine d'années de construire la colonie de Har Homa au sud de Jérusalem, les environnementalistes israéliens ont rappelé aux autorités que la colline d'Abu Ghnaim sur laquelle on planifiait la nouvelle colonie était une forêt, une des rares zones vertes de Jérusalem, et que la politique municipale était de conserver les zones vertes. Ce à quoi Teddy Kollek, le maire de Jérusalem, répondit : « C'est vert uniquement pour les Arabes ». Aujourd'hui, nous en sommes à Har Homa 4 avec une population juive de 50 000 habitants, séparant la ville arabe de Jérusalem de Bethléem...**

**Pour** tous les gouvernements israéliens, de droite comme de centre-gauche, Jérusalem est un projet permanent, voire éternel. Projets d'élargissement de l'espace municipal, projet de judaïsation de sa population et, à l'inverse, projet de contenir autant qu'il se peut sa population arabe et de la séparer, par un mur de colonies juives, du reste de la population palestinienne qui entoure la ville au nord, à l'est et au sud. Il y a bien une stratégie globale, à long terme et, ce qui est plutôt rare en Israël, parfaitement coordonnée par l'ensemble des institutions nationales et municipales.

La politique de judaïsation (maintenir le taux de population arabe de la ville unifiée en dessous de 35 %) a été mise en place dès les premiers jours de l'annexion en 1967. Après plus d'un demi-siècle, elle se solde par une espèce de match nul : le pourcentage de la population arabe à Jérusalem est légèrement supérieur à ce qu'il était au début de l'annexion ; malgré les multiples moyens administratifs et sécuritaires mis en œuvre par l'État et la municipalité, Jérusalem-Est n'a pas été « désarabisée ».

L'utilisation de la nature pour des objectifs politiques à Jérusalem est aussi ancienne que l'État d'Israël, et concerne l'entièreté du territoire sous sa domination. En fait, elle a l'âge de la colonisation sioniste et, dès le tournant du xx<sup>e</sup> siècle, le Fonds National Juif (KKL en France) est créé pour mettre la main sur un maximum de terres, souvent au prétexte de « faire fleurir le désert ». Expropriations de terres arabes (souvent par de fallacieux prétextes militaires), création de « parcs nationaux », protection de la flore dans certaines régions – tout est bon pour mettre la main sur un maximum de terres et limiter l'espace arabe à ce qui était effectivement construit ou cultivé à une date arbitrairement fixée par les autorités dans les années 50. Une politique foncière qui ne va pas sans épuration ethnique de centaines de villes et de villages entre 1947 et 1949, et la transformation d'une partie substantielle de la population arabe de Palestine en réfugiés.

L'État, l'armée, le KKL mais aussi les institutions civiles comme l'Autorité des Parcs Naturels ou, pire encore, la Société de la

Protection de la Nature, coordonnent depuis des décennies leurs activités pour judaïser l'espace et contenir la population palestinienne (y compris les citoyens dits arabes-israéliens) dans des territoires aussi limités que possible <sup>(1)</sup>.

Revenons à Jérusalem ou aux institutions mentionnées plus haut, et il faut ajouter Dieu et son cadastre. Dans la ville sainte, la politique de colonisation se met en place avec l'aide de groupes religieux, financés par des organisations d'extrême droite, qui brandissent la Bible mais n'hésitent pas non plus à falsifier des actes de vente fonciers. Cadastre biblique va de pair avec archéologie : il s'agit là d'une des farces les plus grotesques de l'histoire de ce qui est censé être une science. Pour exemple : avant 1967, tous les lieux saints de Jérusalem se trouvaient du côté jordanien ; comment alors faire venir des centaines de milliers de pèlerins juifs dans Jérusalem-Ouest, vide de symboles à visiter ? Qu'à cela ne tienne : le ministère des Cultes invente un « tombeau de David » sur le mont Sion, qui sera pendant deux décennies le lieu de pèlerinage de centaines de milliers de Juifs. Quand, en juin 1967, Israël prend le contrôle des vrais lieux saints de la tradition juive (Mur des Lamentations, tombeau de Rachel à Bethléem, Tombeau des Patriarches à Hébron), le tombeau du roi David est effacé de la carte, ou plutôt, déplacé vers le quartier de Silwan, convoité par une nouvelle vague de colons.

Après plus d'un demi-siècle, la majorité de la population juive de Jérusalem ne sait plus où passait la Ligne verte <sup>(2)</sup>, et quelle est la partie de la ville que la communauté internationale considère comme occupée. Certes, il y a des « quartiers arabes » que peu de Juifs visitent (à part la Vieille ville), mais ceux-ci sont entourés de colonies juives et sont de véritables enclaves dans une ville qui malgré le discours israélien récurrent, n'a jamais été réunifiée.

S'il y a un consensus israélien concernant Jérusalem en tant que « capitale unique et indivisible de l'État d'Israël », il y a parallèlement un consensus des instances juridiques internationales sur le rejet de cette affirmation unilatérale (à part Trump et... la Micronésie). Selon la résolution de l'ONU qui a enfanté l'État d'Israël et lui a donné sa légitimité internationale (Plan de partition de 1947), Jérusalem devait être une ville internationale (*Corpus Separatum*). Comme c'est souvent le cas dans



Surbahir, situé en zone A, immeuble dynamité car jugé trop proche du mur en vertu d'un règlement israélien

l'histoire, une injustice peut en cacher une autre : derrière l'illégalité flagrante de la colonisation juive de la partie Est de Jérusalem, se cache l'illégalité de toute forme de souveraineté juive sur la totalité de la ville de Jérusalem, y compris sa partie occidentale.

Un des avantages du sous-développement économique de Jérusalem (la plus pauvre des 10 métropoles israéliennes), c'est la qualité de son environnement : beaucoup moins polluée que Haïfa et ses industries ou même que l'agglomération de Tel Aviv, Jérusalem-Ouest est doté de plusieurs parcs agréables où l'on peut même trouver une sorte de coexistence israélo-palestinienne, ou plutôt d'existence côte à côte dans des espaces communs.

La principale ressource économique de Jérusalem est évidemment le tourisme, domestique et international, religieux et non-religieux. Industrie polluante par excellence, le tourisme enrichit les commerces mais coûte cher au contribuable. Son importance est avant tout idéologique : renforcer les liens avec les Juifs du monde d'une part, et montrer aux pèlerins et autres touristes étrangers une vitrine de la souveraineté juive.

Pourtant, même le touriste le moins informé constate très rapidement que Jérusalem est faite de deux villes : une ville israélienne et une ville palestinienne, et cinquante-cinq ans après son annexion par Israël, Jérusalem-Est reste une ville arabe dont les résidents ont certes une carte d'identité israélienne (en fait un permis de résidence), mais un sentiment national palestinien pas moins fort qu'à Naplouse ou à Hébron. ■

Michel Warschawski

(1) L'épicentre de l'offensive israélienne se trouve depuis plus d'une décennie dans le Naqab/Néguev, où la majorité de la population est (encore) bédouine. En arguant de la « protection de la flore », les autorités interdisent aux bédouins de faire paître leurs chèvres au-delà de certaines lignes arbitraires, et de fait les poussent à se sédentariser dans des bidonvilles qui rappellent certaines réserves indiennes aux États-Unis.

(2) Ligne verte : la ligne de démarcation entre les forces israéliennes et arabes résultant des accords d'armistice de 1949 entre Israël et les États voisins.

19 >>> Cette réalisation facilitera le déplacement des colons et des touristes vers la colonie touristique d'El'Ad « Kadma compound » dans le village palestinien de Silwan, détruisant les maisons et les entreprises existantes du quartier pour renforcer l'emprise israélienne sur la ville.

► Le plan du centre-ville de Jérusalem-Est : en 2020, le maire de Jérusalem a annoncé la mise en œuvre d'un plan directeur appelé Centre-ville de Jérusalem-Est qui propose un schéma à achever en 2050 pour le centre économique et industriel palestinien de Wadi Al-Joz, au mépris des droits économiques, sociaux et culturels des résidents.

► Découlant de ce Plan directeur 2050, le plan centre-ville de Maar Mizrah ferait de Jérusalem-Est un centre d'affaires marginalisé et secondaire, relié au principal centre d'affaires de Jérusalem-Ouest, au mépris des besoins de la population palestinienne.

► Projet *Silicon Wadi-Joz* : quelque 40 propriétaires d'entreprises palestiniennes de la région ont déjà reçu des ordres d'évacuation suite à l'annonce de la construction d'un parc technologique inspiré de la *Silicon Valley* aux États-Unis appelé « *Silicon Wadi* », également dérivé du « Plan directeur 2050 ».

## D'autres menaces

En 2018, la ministre israélienne de la Justice, Ayelet Shaked, annonce l'intention du gouvernement d'enregistrer les propriétaires à Jérusalem-Est occupée : « L'enregistrement des biens fonciers est un pas vers la promotion de la souveraineté d'Israël sur la ville ». L'une des principales menaces est que l'enregistrement foncier impose la mise en œuvre de la loi sur la propriété des absents, alors qu'il est difficile de prouver la propriété foncière, en raison du manque de documents ainsi que de l'énorme taxe d'enregistrement que les Palestiniens doivent payer ce qui conduira au contrôle israélien de la propriété.

L'autre risque, est la politique de transfert de la population israélienne, par le biais des démolitions et d'éviction des maisons. Ainsi 22 000 maisons de Jérusalem occupée risquent d'être démolies sous prétexte d'être sans permis. Plusieurs quartiers risquent ainsi d'être démolis ou évacués en raison de la politique de colonisation israélienne.

## Les méthodes utilisées par les Israéliens

En plus de l'arsenal législatif, le gouvernement israélien et la municipalité de Jérusalem, les comités de planification et les organisations de colons travaillent en étroite collaboration pour augmenter le contrôle de la terre et forcer les Palestiniens à quitter la ville. Le gouvernement utilise la violence et la force pour atteindre ses objectifs. La police, les forces spéciales, les colons armés sont liés pour rendre la vie impossible aux Palestiniens et les forcer à quitter la ville.

La résistance pacifique populaire est l'un des principaux mécanismes que les Palestiniens utilisent pour arrêter la politique israélienne d'annexion à Jérusalem. ■

Zacharia Odeh (traduction MS)

## Conférence nationale des groupes locaux : une belle réussite collective

**Les 15 et 16 octobre, plus de 140 adhérent(e)s de l'AFPS représentant une cinquantaine de groupes locaux, ont convergé vers l'ancienne Manufacture des tabacs de Nantes pour la Conférence Nationale des Groupes Locaux (CNGL 2022). Organisée tous les trois ans en alternance avec le Congrès national et l'Université d'Été, la vocation première de la CNGL est d'être un lieu d'échange de pratiques entre groupes locaux. L'occasion aussi de se retrouver entre militant(e)s. Chaque groupe de travail de l'AFPS (réfugiés, culture, prisonniers, résistance populaire, BDS, apartheid...) disposait à sa demande d'un stand et pouvait animer un des ateliers programmés.**

Pour inaugurer cette édition 2022, nous avons eu le plaisir d'accueillir Michel Ménard, président du conseil départemental de Loire-Atlantique venu réaffirmer son soutien au combat légitime du peuple palestinien dans sa lutte contre l'occupation israélienne. Tout en saluant la persévérance de l'action de l'AFPS, il a aussi rappelé que la Loire-Atlantique est engagée dans la défense des droits des Palestiniens depuis 2014, citant le pacte d'amitié avec la Palestine, la reconnaissance de l'État palestinien votée par 26 communes et le soutien aux prisonniers.

C'est le président de l'AFPS, Bertrand Heilbronn qui a ouvert nos travaux avec Mado Hervy, présidente du groupe local de Loire-Atlantique. L'occasion de revenir sur un contexte politique marqué notamment par le meurtre de Shireen Abu Akleh, la dernière attaque meurtrière sur Gaza ou les agressions coloniales récurrentes contre les habitant(e)s de Masafer Yatta et de rappeler avec force notre conviction que « le droit international ne se divise pas », qu'il soit violé en Ukraine, en Iran ou en Palestine. Dans ce contexte, Bertrand Heilbronn a insisté sur les enjeux de la campagne ICE (Initiative citoyenne européenne) conduite en France par la Plateforme des ONG pour la Palestine, afin de collecter le million de signatures indispensable pour que l'Union européenne débattre sérieusement de l'interdiction des produits des colonies.

Au nom du groupe local de Loire-Atlantique, Mado Hervy a exprimé la joie des adhérent(e)s d'accueillir les participant(e)s dans un espace communal adapté à cette initiative, permettant des ateliers, des expositions, des stands mais aussi des temps de pause ou de repas en commun. Car la CNGL de l'AFPS est aussi conçue pour permettre des échanges informels ou chacun(e) apprend des autres en toute convivialité. Un partage mis en valeur lors d'une soirée cabaret animée par Mathieu Hamon et Sylvain Girault, deux musiciens nantais, amis de la Palestine. Une soirée bien appréciée.

Les ateliers visaient à aborder le plus concrètement possible nos activités en lien avec le peuple palestinien, et l'objectif affirmé de les améliorer si possible par des préconisations aux instances nationales. Les thèmes étaient assez variés pour que chacun(e) puisse faire ses choix.

Ceux proposés ont fait le plein de participant(e)s, certains



La CNGL soutient les prisonniers politiques palestiniens

d'entre eux (apartheid, la jeunesse avec la Palestine ou les pratiques militantes) ont même dû être doublés.

Celui sur « les relations aux médias » a été l'occasion d'entendre Emmanuelle Morau, journaliste, tandis que Dalphée Dubois, chargée de communication à l'AFPS, intervenait avec pédagogie et conviction sur l'utilité des réseaux sociaux dans notre travail de solidarité.

De son côté, le groupe de travail culture avait invité Christiane Prebet, présidente de l'association ERAP (Échanges Rhône-Alpes Auvergne Palestine) qui organise nombre d'initiatives pour faire connaître la culture palestinienne.

Mention particulière à l'atelier « les jeunes avec la Palestine » qui a permis à Sohan, Hilel, Morgane et Tristan, revenu(e)s récemment d'une mission de découverte en Cisjordanie, d'illustrer la réflexion sur le militantisme intergénérationnel.

Pour les ateliers BDS, relation avec les élu(e)s et libertés associatives, voir les encadrés page ci-contre.

Les autres ateliers sur l'apartheid, les pratiques militantes, la formation, les parrainages d'enfants ont fait l'objet de riches échanges qui seront relayés auprès des instances nationales de l'AFPS.

Impossible pour les participant(e)s de ne pas rappeler notre solidarité avec les prisonnier(e)s palestinien(e)s. En particulier celles et ceux qui, comme Salah Hamouri, sont en détention

administrative. C'est par une photo de groupe et une vidéo partagées sur les réseaux sociaux que nous avons rappelé, les yeux bandés comme le sont si souvent ceux des prisonniers palestiniens, notre exigence de leur libération.

Anne Tuailon, vice-présidente de l'AFPS, a apporté les éléments d'une conclusion de la version 2022 à travers une description à la fois terrible et précise des crimes de l'armée d'occupation et des colons partout en Cisjordanie. À Masafer Yatta contre les populations bédouines, mais aussi à Jérusalem, Naplouse, Jénine où pas un jour ne passe sans que nous soyons informés de l'assassinat d'un ou plusieurs Palestiniens, de plus en plus jeunes. C'est aussi l'appropriation coloniale de nouvelles terres palestiniennes, l'arrachage des oliviers et les attaques de colons qui se multiplient avec une violence particulière. Autant d'éléments qui justifient ses encouragements à tous les groupes locaux à multiplier les initiatives pour faire connaître, particulièrement aux élu(e)s, la politique criminelle d'Israël qui doit être identifiée pour ce qu'elle est : une politique d'apartheid dont les responsables devront rendre compte un jour devant la justice internationale.

Il ne restait plus à Mado Hervy qu'à souhaiter un bon retour aux participant(e)s et à recevoir toutes les marques de reconnaissance méritées adressées au groupe local pour l'efficacité de son travail d'organisation, et la chaleur de son accueil. ■

F. Rippe

### BDS : mutualiser, dynamiser

Depuis plus de 10 ans les actions BDS sont menées par un nombre variable de groupes locaux, souvent les mêmes. Il paraissait donc nécessaire de mutualiser les pratiques, de rassurer les groupes qui hésitent à se lancer, d'échanger et de valoriser les résultats. Parce qu'ils sont plus positifs que nous pourrions le percevoir, le cas le plus connu étant le retrait d'Orange des colonies israéliennes, un exemple de désinvestissement réussi grâce à nos actions.

L'atelier qui a accueilli plus de 20 personnes a été décomposé en deux temps. Le premier a pris la forme d'une interpellation du public nantais, en deux lieux différents, pour informer de l'implication du groupe Carrefour dans la colonisation, avec tracts et panneaux. Cette action avait été annoncée par courrier à cinq magasins, pour demande de rendez-vous. Résultat : un directeur de magasin a accepté un contact d'information et d'explication. Ainsi, nous avons voulu illustrer une approche d'action BDS, dans tous ses aspects et facile à mener dans le contexte nantais. Même si certains contextes locaux sont « moins faciles », cette action a permis de montrer ce qu'il était possible de faire.

Le second temps de l'atelier a consisté à débriefer l'action de rue en question, avec la présentation par les militants de leurs méthodes et de leurs difficultés. Un échange riche de partage d'expériences. Enfin, la proposition de formation sur le BDS a été présentée : que des militants du GT BDS interviennent à la demande des groupes locaux ! Un moyen pour lever des appréhensions au sujet d'une campagne indispensable, d'amplifier l'appel au boycott, au désinvestissement, et surtout aux sanctions envers un État qui viole le droit international (cf. l'encadré en page 2).

N'oublions pas également qu'au-delà des actions BDS, nous apportons de l'information sur les violations accrues des droits humains et politiques du peuple palestinien.

En savoir plus :

Sur l'action de rue : <https://afps44.france-palestine.org/pages/nos-campagnes/produits-des-colonies/bds-carrefour-collabore-a-la-colonisation-en-palestine.html>

Sur la campagne <https://www.france-palestine.org/+-Boycott-Desinvestissement-Sanctions-BDS->

JLV et BA

### Travailler avec les élus, pourquoi et comment ?

La plupart des groupes locaux ont l'habitude d'interpeller les parlementaires de leur territoire. La mobilisation des collectivités est par ailleurs un moyen pour renforcer la solidarité avec le peuple palestinien.

L'objectif de l'atelier portait sur ce deuxième aspect : l'intérêt d'un travail concerté avec les instances locales, les difficultés qu'on peut rencontrer et les facteurs de réussite de cette démarche.

Les élus Michel Ménard, Fabrice Roussel (mairie PS de La Chapelle-sur-Erdre), Chantal Leduc (ex-conseillère départementale, membre de l'AFPS) et Catherine Bassani (adjointe, mairie de Nantes, EELV), ont participé à un premier temps de partage d'expériences avec les 34 participants, avant de témoigner de leur travail avec l'AFPS44 à partir d'un questionnaire soumis au préalable.

Les élus rappellent certains points à l'intention des groupes locaux : il ne faut pas oublier « qu'en tant que militants associatifs, vous êtes des spécialistes qui parlez à des généralistes que nous sommes, d'où le besoin d'user de pédagogie. Ils recommandent également de mobiliser des organismes officiels (Agence française de développement, consulat ou utilisation de la loi Dudin-Santini sur l'eau) pour crédibiliser l'action aux yeux des élus ». Enfin, ils soulignent l'importance du voyage des élus en Palestine, un levier efficace qui souvent constitue le point de départ d'une mobilisation.

Alimentées par le débat, quelques pistes de travail sont ressorties de cet atelier : il faut partir de l'humain et de projets concrets tout en ayant en perspective l'action politique ; ne pas hésiter à s'appuyer sur des relations personnelles ; institutionnaliser les relations avec la Palestine (jumelage, pacte d'amitié) pour assurer la pérennité des liens en cas de changement politique et enfin, mettre en relation des élus pour aboutir à un réseau de collectivités solidaires.

PL

### « Libertés associatives »

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, puis ceux de 2015, on observe un grignotage lent et progressif de l'espace civique. Les lois sur l'état d'urgence, loi « Confortant le respect des principes de la République », ou les textes sécuritaires pèsent sur les libertés associatives.

L'atelier conduit par Barbara Durot (LDH), Yseult Arnal (SAF Syndicat des Avocats de France) et Philippe Legrand (LDH), interroge notre capacité à continuer nos actions, à planifier de nouvelles dans ce contexte de resserrement sécuritaire.

Il a été question du « Contrat d'engagement républicain » (CER), qui interroge la nécessité de construire avec les associations une relation de confiance pour faire vivre la démocratie. La loi votée en août 2021 instaurerait une laïcité verticale comme outil de contrôle de la pensée et de l'activité des associations, et institue une nouvelle restriction de l'espace civique.

« Confortant le respect des principes de la République », la nouvelle loi porte atteinte aux libertés d'association et de conscience garanties par les lois des 1<sup>er</sup> juillet 1901 et 9 décembre 1905, notamment par le décret du 31 décembre 2021 (publié le 1<sup>er</sup> janvier 2022 d'application immédiate) imposant un CER. Ce décret permet de dissoudre une association au motif de propos tenus par un de ses membres, instaurant ainsi un principe de responsabilité collective. C'est en réalité l'application d'un principe « communautariste » dans la société.

Pour rappel : les tentatives de dissolution de deux associations « pro-palestiniennes », la garde à vue du président de l'AFPS au sortir d'un ministère, ou la brochure de la Plateforme Palestine « Attaques, diffamations : décryptage des stratégies de délégitimation de la défense des Palestiniens ».

Face à ces dérives, l'atelier propose de réagir et de s'organiser. Avec la Coalition animée par Voxpublic, dont l'AFPS est membre, en lien avec l'Observatoire des libertés ; la mise en place de comités de vigilance sur le degré de liberté ; faire connaître les interdictions, ou difficultés avec une collectivité quelle que soit l'association (pour les GL de l'AFPS, au siège).

F. Leroux

# La jeunesse avec la Palestine

Dans son interview à *Palestine Solidarité*, le militant égyptien Ramy Shaath louait la vitalité de la jeunesse palestinienne, mais aussi de la jeunesse internationale, pour soutenir la cause à travers le monde, notamment via le mouvement BDS qui, selon lui, incarnait la forme et le fond d'un engagement dans lequel peuvent se reconnaître les jeunes. Même son de cloche dans l'entretien que Vincent Lemire, auteur de *L'Histoire de Jérusalem en bande dessinée*, nous a accordé : il constate l'évolution du militantisme palestinien. La jeunesse, revenue de la diplomatie impuissante et de la politique corrompue, reprend à son compte des combats concrets, gagnables, comme celui de l'esplanade des Mosquées.



Groupe de la mission découverte 18 - 30 ans de juillet 2019 à Jérusalem

De ces deux exemples émergent des réponses qui pourraient inspirer la réflexion de l'AFPS sur l'avenir de son travail et la relève de ses combats. Nul ne doute de l'intérêt des 18-25 ans pour la cause palestinienne : combien de coups de fil passés au siège pour demander comment être utile ? À quelle porte aller frapper ? Ces interlocuteurs demandent du concret, un référent vers lequel se tourner, une structure pas loin de chez lui.

Seulement voilà : souvent, pour de multiples raisons, l'accueil d'un déjà sympathisant tourne court par manque d'espace et de soutien pour construire de nouvelles initiatives ou lancer de nouveaux projets au sein d'une structure établie avec des rôles déjà bien définis et occupés, de fait, par des habitués. On le laisse repartir sûrement déçu, au pire frustré.

Or l'AFPS est une association suffisamment solide, bien implantée et reconnue pour développer des outils qui permettent de prolonger, enrichir et valoriser le travail des adhérents. Un zeste de forces vives et d'idées neuves ne peuvent pas nuire. Mais comment harmoniser le tout ? En consultant les bonnes recettes de militantisme intergénérationnel !

La majorité des adhérents de l'AFPS a une expérience syndicale, militante, professionnelle telle qu'elle constitue des

viviers de références et de bons conseils. Ne serait-ce que pour aller sur place : qui mieux que des militants antiracistes, anti-apartheid, anticolonialistes pour encadrer des jeunes qui vont se confronter pour la première fois aux checkpoints et aux menaces des colons pendant la cueillette des olives ? Échange de bons procédés : qui mieux que la génération Z pour ouvrir de nouvelles portes et toucher de nouveaux publics ? Encore une fois, le salut viendra du travail collectif qui s'appuie sur les savoir-faire de chacun.

Compétences, réseaux : chacun pousse la porte de l'AFPS avec son histoire, son expérience et ses engagements. C'est cette force de proposition qu'il faut savoir identifier, entretenir et utiliser ! L'idée est de créer des espaces d'engagement ouverts, où peuvent se construire des activités nouvelles, régulières, innovantes en parallèle des agendas déjà très chargés des groupes locaux (GL). Justement, il faut déléguer le défrichage de nouvelles initiatives.

Cet appétit d'action est commun aux demandes qui arrivent au siège, on y entend l'envie de devenir acteur de son engagement et pas seulement consommateur, à travers une participation aléatoire et limitée dans le temps. S'intégrer à un GL, s'impliquer dans son fonctionnement, c'est prendre des responsabilités et engager un projet sur, au moins, le moyen terme. Pour répondre positivement aux demandes, il convient d'identifier les compétences et les réseaux de chacun. Qui sait ce que ce futur adhérent pourra apporter à tel ou tel projet, selon ce qu'il sait faire et qui il connaît ?

Et si ce n'est pas forcément au sein du groupe local que les choses se passent, ça peut être grâce à ses partenaires (devenir le référent ATTAC, inscrire le GL dans le programme d'un festival ou d'une manifestation...) Cela permet d'aller toucher des gens qui se trouvent à des endroits où l'AFPS n'irait pas forcément : ça ne donne pas plus de boulot, en revanche, ça multiplie la visibilité de l'association et ça permet d'aller chercher les jeunes là où ils sont (fête de l'écologie ou festival de cinéma).

« Gardons-nous de tomber dans le jeunisme, ce n'est pas du tout la question », estime Mado Hervy, du GL44, « il s'agit juste de penser à l'avenir de l'association, sans remettre en cause le travail des militants ». Partant du constat qu'on ne sera jamais assez nombreux pour défendre la cause palestinienne, il s'agit de proposer des pistes d'amélioration de la mise en œuvre de certains projets, d'apprendre à déléguer et de conserver l'idée du collectif en agrandissant le cercle.

Concrètement, le travail auprès des jeunes s'est traduit, ces quatre dernières années, par l'embauche de six services civiques, de plusieurs stagiaires et du développement d'une méthodologie de militantisme intergénérationnel. Par ailleurs, la tournée *Jeunesse palestinienne en résistance* à travers toute la France du 9 au 24 mai dernier fut un outil à disposition des GL qui souhaitaient accueillir Mohammed Zware, Abeer Al Khatib et Ansam Khader pour aller à la rencontre des organisations de jeunesse en ayant un projet intéressant et adapté à proposer.

En ce qui concerne l'investissement du national à travers

le groupe de travail *La jeunesse avec la Palestine* (GT LJAP), il passe aussi par la mise en place, de nombreux modules de formation : les ateliers à la CNGL, la formation des encadrants de missions terrain, celle au militantisme intergénérationnel et à l'ouverture à la jeunesse qui permet notamment aux GL de réfléchir à l'accueil des plus jeunes et de travailler sur les préjugés (qui ont aussi la peau dure en matière d'âge !). Et par l'accueil de stagiaires et de services civiques, sans oublier la supervision des missions et des tournées.

Par trois fois, des jeunes âgés de 18 à 30 ans sont partis en Palestine avec l'AFPS : à l'été 2019, pour la cueillette des olives en 2019 toujours et enfin, en août dernier pour des missions découverte. Composé de 10 jeunes, ce séjour avait pour but de découvrir la Palestine en rencontrant les partenaires de l'association et en visitant les projets de l'AFPS sur place. Les participants avaient tous suivi une formation adéquate, notamment

pour fixer un cadre qui aide à réagir positivement et à comprendre les situations inédites dont un tel voyage regorge.

Ces deux jambes sur lesquelles se déploie l'ouverture à la jeunesse – les missions et la formation – sont conçues pour être des pourvoyeuses d'idées, des sources d'inspiration pour exporter ce qui fonctionne dans les GL. Parce que la solution ne peut être que locale, et non dépendre de directives nationales : il faut évidemment continuer de proposer des façons de faire traditionnelles mais aussi, entendre les nouvelles solutions proposées.

Que ces initiatives débouchent sur 10 ou 1 adhésions n'est pas vraiment la question. Pour reprendre les mots d'Anne Tuillon, il s'agit de « semer des graines ». « Si on est convaincu, ajoute-t-elle, ça marchera. Et ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de suite dans l'immédiat qu'il n'y en aura pas plus tard ! » ■

Anne, Emmanuelle, Julie, Mado

## Radio Galère

**Depuis près de 15 ans, l'émission « Une heure en Palestine » est réalisée chaque semaine sur les ondes d'une radio locale marseillaise, Radio Galère. L'émission est diffusée en direct chaque mercredi de 18 h à 19 h, et rediffusée le lundi matin.**

Portée par le groupe local de l'AFPS Palestine 13, l'émission est animée par différentes associations de soutien à la Palestine : Palestine 13 bien sûr, mais aussi BDS Provence, le collectif Marseille Gaza Palestine et l'UJFP. D'autres associations et collectifs interviennent plus ponctuellement, suivant l'actualité.

Le technicien de la radio, Sidi, est la mémoire de cette émission. Il se souvient de sa crainte quand Ariane Monneron, décédée depuis (cet article est l'occasion de lui rendre hommage) réalisait l'émission et se montrait très exigeante pour qu'elle démarre et finisse à l'heure, et pour que le son soit de qualité ! Elle a réalisé l'émission chaque semaine, bien souvent seule, pendant des années. La relève a été rude ! Elle traitait principalement de l'actualité en Palestine avec précision et un engagement sans relâche.

En septembre, Radio Galère a fêté son quarantième anniversaire. Outre une émission spéciale, cette semaine-là, consacrée au retour de Palestine de membres d'une association culturelle (les Instants Vidéo Numériques et poétiques) <https://www.cnap.fr/annuaire/lieu/les-instants-video-numeriques-et-poetiques>, les militants de Palestine 13 ont eu à cœur d'être présents avec un beau stand (voir photo). Philippe le marin, de la route du *zaatar* et représentant de Fiksouk à Marseille était aussi présent à cette fête où la Palestine était bien représentée !

### Les émissions sont variées

Chaque mois, Jean-Yves et Bernard proposent une revue de presse impertinente et rythmée. Régine et Juliette tiennent les auditeurs informés des campagnes BDS (et des victoires) en cours, Pierre et Sarah éveillent les auditeurs aux problématiques

historiques et réfutent les campagnes sur l'antisémitisme des antisionistes. Samhar, jeune palestinien apatride, réalise, souvent en famille, des émissions d'actualité et met en valeur des rencontres de l'IEMMO ou d'autres lieux de recherche et de pensée.

D'autres animent des émissions de fond avec un focus sur un aspect précis de la vie palestinienne, les problèmes de santé à Gaza, l'eau, le système scolaire...

Les dates importantes sont l'occasion de revenir et de développer des thèmes qui comptent particulièrement dans l'histoire et l'actualité des Palestiniens : la journée de la terre, la journée du prisonnier, la *Nakba*...

Chaque année, une émission est réalisée autour de la personne et des combats de Georges Ibrahim Abdallah, et en ce moment, chaque émission rappelle le sort de Salah Hamouri et invite à l'action. Une émission a aussi été réalisée récemment sur Marwan Barghouti.

De invités anonymes participent, étudiants ayant réalisé des mémoires ou thèses en lien avec la Palestine, jeunes de retour de séjour en Cisjordanie. Des invités plus « prestigieux » sont interviewés lors de leur passage à Marseille, à l'occasion d'une conférence ou même à distance comme ce direct réalisé en septembre 2022 avec Shlomo Sand en direct de Tel Aviv, à propos de son dernier ouvrage : *Une brève histoire mondiale de la gauche*. Comme tous les invités de l'émission « Une heure en Palestine », Shlomo Sand avait été convié à proposer deux chansons, et il a choisi *Bella Ciao* et *L'Internationale*. Le ton était donné !

Des responsables nationaux de l'AFPS sont aussi intervenus sur les questions syndicales, les prisonniers politiques ou encore les mouvements citoyens en Palestine.

**Les aspects culturels ne sont pas oubliés :**

Ainsi, le 17 novembre, Marc a réalisé une émission autour de Jean-Luc Godard et la Palestine avec la complicité de Pascale qui a lu des poèmes de Mahmoud Darwich, <https://radiogalere.org/wp-content/uploads/1668/25/2022-11-16-Emission-1Heureenpalestine.mp3>

Il a été question du Groupe Dziga Vertov, des films de J.-L. Godard *Jusqu'à la victoire, Ici et ailleurs*, et du *Livre d'image* présenté en 2019 à Ramallah, Gaza et Marseille. On entend aussi Leila Shahid lors de son témoignage godardien à la friche de la Belle de Mai en novembre 2019. Les deux musiques choisies étaient le Trio Joubran et Shadia Mansour.

Tradition oblige, l'émission de Noël est l'occasion de lire des contes palestiniens, souvent drôles et coquins. Chaque mercredi, les animateurs sont attentifs à valoriser l'activité culturelle en lien avec la Palestine, qu'il s'agisse de films, spectacles, conférences ou actualité littéraire.

Plusieurs émissions de cette fin d'année seront animées par des membres de Palestine 13, qui sont partis en octobre en

Cisjordanie avec l'association « Loisirs Solidarité Retraités », accompagnés par le partenaire palestinien si efficace « Diwan Voyages ». Ils prévoient de développer différents aspects abordés lors du voyage : la vallée du Jourdain et la situation des Bédouins, les différentes formes de résistance, l'augmentation terrifiante de la violence depuis le début de l'année et particulièrement ces deux derniers mois, le rôle fondamental des associations qui utilisent l'arme du droit pour faire connaître la situation en Palestine et lutter contre toutes formes de discriminations. C'est une action de sensibilisation et d'information prenante et exigeante mais qui, par sa régularité, fidélise des auditeurs et permet de porter la parole des Palestiniens et de leurs soutiens. ■

Claire Britten

Radio Galère 88.4FM et DAB <https://radiogalere.org/> <https://radiogalere.org/?show=1-heure-en-palestine>

# Taha, le monde ne voulait pas de moi

**C'est à Nazareth en 1931 qu'est née la poésie si singulière de Taha Muhammad Ali, voix atypique de la littérature palestinienne. Toute sa vie, il a cherché dans la fragilité des mots la force de résister. C'est son histoire, écrite en 2014 par Amer Hlehel, dramaturge et comédien palestinien de renom, que Sylvain Machac met aujourd'hui en scène, dans sa version française.**

La pièce est jouée pour la première fois à Haïfa. Le succès est immédiat et portera le texte pendant quatre ans à travers tout le pays, de Jérusalem aux villages de Galilée. Dès 2015, sa traduction anglaise inaugure une tournée en Écosse, Angleterre, Luxembourg et aux États-Unis.

Deux ans plus tard, après plus de 500 représentations en anglais ou en arabe, *Taha* remporte le prix de la meilleure production théâtrale, catégorie « Asian Arts Award » au festival *The Fringe* d'Edimbourg.

Le spectacle raconte la vie du poète, cet homme si discret qui a pourtant contribué à la diffusion internationale de la littérature palestinienne. Taha n'est pas un poète de la résistance, ses textes parlent de la terre, des bougainvilliers, de la chicorée sauvage. C'est ainsi qu'il a su toucher et émouvoir, par une écriture à la fois emphatique et distanciée. Au début des années 1950, il ouvre un petit magasin à Nazareth, pour nourrir sa famille. Il en parle avec fierté : « *Ma boutique est devenue un salon littéraire, Rachid, Émile, Hanna y viennent, des étudiants aussi, Mahmoud Darwish, Samih Al Qasim et tant d'autres...* ». Il y restera jusqu'à sa mort en 2011. Le magasin, rue Casanova, est aujourd'hui tenu par son fils.

Amer Hlehel retrace le parcours de Taha, de l'exil au Liban au retour en Palestine. Son texte est un monologue, et il se met en scène comme conteur. Ce qu'il nous dit de la Palestine est original, passant par l'intime pour rejoindre l'histoire collective, avec un regard à la fois unique et exemplaire sur la situation. L'exil est particulièrement présent, tant par le récit que dans les vers du poète :

*On n'avait pas pleuré  
À l'heure du départ  
Car on n'avait  
Ni temps,  
Ni larmes,  
Et il n'y avait pas d'adieu.  
On ne savait pas  
Au moment du départ  
Que c'était le départ,  
Alors comment aurait-on pu pleurer ?*

En 2018, Sylvain Machac, un solide comédien qui a donné plusieurs fois la réplique à Michel Bouquet au tournant des années 2000, sort d'une longue maladie. Convalescent, il décide de visiter Israël, cette terre promise dont lui ont tant parlé ses parents. « *Je ne m'attendais pas du tout à ce que le voyage tourne de cette façon* » explique-il : rapidement, l'état d'esprit israélien l'insupporte, et ce qu'il voit de la vie des Palestiniens



Sylvain Machac et Ramzi Aburedwan

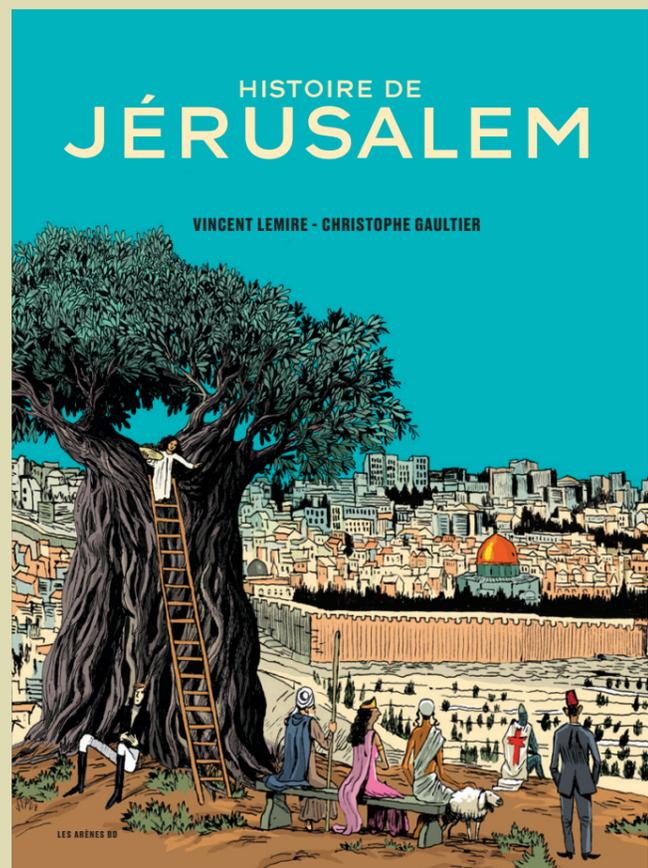
le scandalise. Un peu par hasard, il voit la version anglaise de *Taha*, au Théâtre national palestinien de Jérusalem. C'est un choc. Il se passionne pour la pièce et découvre bientôt la traduction française de Najla Nakhlé-Cerruti parue en 2020 dans son ouvrage *L'individu au centre de la scène* (Presses de l'IFPO [Institut français du Proche-Orient]).

Sylvain Machac rentre en France avec un sentiment très fort : « *Je suis parti visiter Israël... et je suis rentré de Palestine !* ». Il décide de consacrer une partie de sa vie à porter la pièce. Il en propose deux versions. Dans l'une, il est seul en scène, incarnant un Taha âgé, assis comme au coin du feu, qui nous raconte son parcours de vie et se souvient de ses poèmes. Dans l'autre, réservée aux salles de spectacle bien équipées, il est accompagné de Ramzi Aburedwan au *bouzouk* et à l'alto. La musique, créée pour le spectacle, emplit l'espace scénique et ponctue le récit, au milieu d'éclairages de toute beauté. Partout où il joue, il reçoit des applaudissements chaleureux, et une bonne partie du public l'ovationne debout.

Fin 2023, après une tournée en Algérie, il compte présenter le « *French Taha* » en Cisjordanie, avec le soutien du ministère de la Culture palestinien, du Théâtre national palestinien et du *Freedom Theater* de Jenine. Et il tient tout particulièrement à jouer devant Amer Hlehel, qui a déjà promis qu'il viendrait. Évidemment ! ■

Bernard Devin

## DOSSIER JÉRUSALEM



### Histoire de Jérusalem en bande dessinée, de 2000 ans avant Jésus-Christ à nos jours

Réaliser à partir d'une histoire complexe, un ouvrage clair à la portée de tout lecteur qui s'intéresse un tant soit peu à notre passé et notre avenir communs. C'est semblait-il l'objectif des auteurs.

Les oliviers, dit-on, ne meurent jamais, c'est pourquoi Zeitoun, le très, très vieil olivier à l'immense tronc noueux et qui du haut du Mont des Oliviers domine, surplombe Jérusalem est à la fois le témoin des mille vies de la « ville sainte » et notre guide pour les découvrir au long de 10 chapitres et 255 pages. Ayant vu tant de peuples, tant de religions et de religieux, tant d'affrontements, tant de périodes de vivre ensemble harmonieux, il les déroule pour nous et parfois commente avec humour et sans forfanterie, toutes les conquêtes avec leurs conquérants qui ne durent qu'un temps. La sagesse de l'olivier. Et Bonaparte ? « *En fait Bonaparte n'est jamais venu à Jérusalem* » (pas plus qu'Alexandre le grand en -332), son armée fut décimée par la peste et échoua devant St Jean d'Acre (cf. page 175).

« *Tour à tour égyptienne, perse, juive, grecque, romaine, byzantine, arabe, croisée, mamelouke, ottomane, anglaise, jordanienne, israélienne et palestinienne, Jérusalem est au cœur des intérêts et des passions du monde...* ».

L'ouvrage s'achève, très naturellement sur la situation actuelle où « le passé et le présent s'affrontent une fois encore... et nul ne peut prédire quel avenir en sortira » (p. 247)

Cependant Zeitoun s'interroge, quel avenir pour Jérusalem ? « *Ville muséifiée transformée en parc d'attraction ? Ville internationale ? Ville théocratique ? Désert ?* ». Et interroge le lecteur : « *et vous dans quelle ville voudriez-vous vivre ?* »

Les auteurs : Vincent Lemire, historien, a écrit de nombreux ouvrages sur Jérusalem où il vit. Il dirige le Centre de recherche français à Jérusalem.

Christophe Gaultier est auteur de bande dessinée, illustrateur jeunesse. Marie Galopin, coloriste

FL

L'ensemble du comité de rédaction, vous souhaite une bonne année 2023, ainsi qu'à vos proches. Une nouvelle année où nous ne pourrions pas baisser les bras afin de soutenir au mieux le peuple palestinien face aux risques du nouveau gouvernement israélien qui ne respectera certainement pas plus que les précédents le droit international. Avec plusieurs leaders des colons d'extrême droite au pouvoir, tout porte à croire qu'Israël va accentuer et renforcer la violence de son régime d'apartheid et de colonisation de peuplement.

Une année où nous devons toujours chercher à nous informer, à comprendre et à transmettre à nos concitoyen(ne)s, ainsi qu'à alerter nos élu-e-s, afin que nous puissions, ici, passer des incantations creuses aux actes. Janvier est encore le temps des étrennes. Il vous faut une idée d'un petit présent? Offrez vite à vos ami.es un abonnement à notre revue. Un cadeau utile, agréable, et durable... Pour le prix modique de 9 €! Accessible en ligne <https://bit.ly/3ntM5TJ>, ou par chèque à l'AFPS.

Trimestriel édité par l'Association  
France Palestine Solidarité (AFPS)

**Directeur de publication :**  
Bertrand Heilbronn

**Comité de rédaction :** Bernard Devin,  
Jacques Fontaine, Jacques Fröchen,  
Françoise Leblon, Jean-Marc Lévy,  
Emmanuelle Morau, Mireille Sève

**Président de l'AFPS :**  
Bertrand Heilbronn

**Maquette et mise en page :** Jean-Marc Lévy  
**CPPAP :** N° 0923 G 83106

**Imprimerie :** Printcorp - Saint-Brieuc  
6 boulevard Clemenceau - CS 10006  
22099 Saint-Brieuc cedex 09

# Palestine Solidarité

janvier 2023

**redaction-palsol@france-palestine.org**  
**www.france-palestine.org**  
**Association France Palestine Solidarité**  
**21 ter, rue Voltaire**  
**75011 Paris (M° Rue des Boulets)**  
**Tél. : 01 43 72 15 79**  
**Fax : 09 56 03 15 79**  
**CCP : La Source 34 521 83 N**

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des informations sur la vie de l'association, les activités de ses groupes locaux et celles de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine.

Quatre numéros par an.

Abonnement :  
5 € pour les adhérents à l'AFPS  
9 € pour les non adhérents  
Abonnez-vous!